

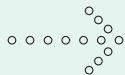


Conseil canadien des normes  
Standards Council of Canada

# Progresser *ensemble*

Rapport annuel  
2001-2002





## Pour nous joindre...

Adresse : Conseil canadien des normes  
270, rue Albert, bureau 200  
Ottawa (Ontario) K1P 6N7

Téléphone : +1 613 238 3222  
Télécopieur : +1 613 569 7808  
Courriel : [info@scc.ca](mailto:info@scc.ca)  
Site Web : <http://www.ccn.ca>

ISBN 0-920360-47-5  
Ottawa, juin 2002



Imprimé au Canada sur papier recyclé et recyclable



# Table des matières

Message du président .....	2
Message du directeur général .....	3
Profil de la société .....	4
Cadre d'exploitation .....	10
Fonctionnement de la société .....	12
Élaboration des normes .....	17
Évaluation de la conformité .....	21
Politiques et information .....	26
Rapport de gestion .....	29
Les états financiers .....	32

## *En relief* : tableaux et illustrations



Membres du Conseil, année 2001-2002 .....	5
Structure du CCN, Conseil et comités compris .....	8
Relations entretenues avec le reste du monde .....	9
Accueil des pays du monde .....	14
Cote de rendement des employés .....	14
Satisfaction de la clientèle .....	14
L'électronique devient progressivement le mode privilégié de communication .....	15
Les chiffres .....	15
Principales sources de revenu pour la période allant de 1997 à 2003 .....	16
Bénéfice et perte nets en fonction du budget général .....	16
Monde – Le Canada se met au diapason .....	18
Participation à l'élaboration des normes internationales .....	18
Relevé des votes de l'ISO .....	19
Prix 2001 du Conseil canadien des normes .....	20
Le nombre d'organismes accrédités augmente .....	22
Recouvrement des coûts .....	23
Délai de mise en œuvre – Programme d'accréditation des laboratoires .....	24
Le site Web du CCN ( <a href="http://www.ccn.ca">www.ccn.ca</a> ) agrémenté de nouvelles rubriques .....	25
Collections de normes en format électronique .....	27
Accroissement du nombre d'abonnés d' <i>Export Alerte!</i> .....	28
Nouveaux produits d'information .....	28
Points importants .....	30
Finances – Aperçu pour la période allant de 1997 à 2003 .....	31

## Message du président



Dans la réalisation des travaux de normalisation, le concept de partenariat a de tout temps joué un rôle essentiel. Il est, en effet, impossible d'élaborer des normes et de les appliquer sans se situer dans un contexte où les gens et les organisations sont disposés à travailler ensemble pour parvenir à concilier leurs points de vue et réaliser des objectifs communs.

L'importance de ce partenariat a toujours été évidente pour le Conseil canadien des normes (CCN) depuis sa création, il y a de cela plus de 30 années. Une importance toute particulière pour lui, d'ailleurs, au cours des quatre dernières années, alors qu'il s'était attelé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN), la feuille de route des priorités du Canada en matière de normalisation.

Cette année, au cours des activités de l'organisme, la notion de partenariat était omniprésente.

La manifestation la plus visible de cette réalité a été la tenue, en mars 2002, de la Conférence du Système national de normes (SNN). Sous le thème *Progresser ensemble*, cette Conférence réunissait plus de 250 intéressés du monde de la normalisation qui ont mis en commun leurs idées et leur expérience pour décider de l'orientation des activités de normalisation du Canada. Ce que l'on retient de tout cela? Que ce n'est qu'en travaillant ensemble que les entreprises, les gouvernements, les consommateurs, les groupes environnementaux et les organismes non gouvernementaux canadiens permettront à la normalisation de répondre aux besoins sociaux et économiques des Canadiens.

Selon les participants, cet événement aurait redonné à tous de l'enthousiasme et généré de nouvelles idées. Ils ressortent de cette expérience plus déterminés que jamais et résolus à repartir sur cet élan que leur a donné cette brève période de rassemblement. Le résultat peut-être le plus important en est, par ailleurs, le fait que cette Conférence a vraiment réussi à communiquer à chacun le sentiment que le SNN est véritablement un *système*, c'est-à-dire un organisme intégré de partenaires travaillant ensemble pour atteindre divers buts communs. Plusieurs participants ont dit qu'ils avaient pour la première fois compris la dimension du SNN, tout en remarquant à quel point ce système était unifié.

C'est un système composé de divers partenariats, l'un des plus importants étant celui du CCN et des milliers de bénévoles qui prennent part aux activités d'élaboration des normes et d'évaluation de la conformité. La contribution de ces bénévoles a d'ailleurs été soulignée lors de la Conférence, au cours de la remise des nouveaux prix du Conseil canadien des normes, une remise de prix qui s'inscrit dans un programme complet de recrutement, de formation et de reconnaissance des bénévoles, rendait hommage à la contribution importante apportée par des

Canadiens et des organisations canadiennes à la normalisation tant au Canada que partout dans le monde.

C'est aux efforts de ces particuliers et de ces organisations que le Canada doit l'influence qu'il a au sein des forums régionaux et internationaux. Pour favoriser encore davantage cet aspect, le CCN a accepté d'accueillir plusieurs événements importants liés à la normalisation au cours des années à venir.

Les nombreux partenariats que le CCN a établis avec des organismes étrangers et internationaux constituent un avantage pour le Canada : ils permettent de créer des débouchés pour les biens et services. De leur côté, les partenaires du CCN des pays en développement y gagnent. Le CCN joue ici un rôle de plus en plus important. Il aide en effet ces derniers à installer leur infrastructure de normalisation. Il a, par exemple, cette année, travaillé avec des organisations canadiennes pour aider à établir un système d'accréditation des laboratoires, dans le cadre d'un projet d'eau potable entrepris en Amérique latine et aux Antilles.

En tant que société d'État fédérale, le CCN travaille en étroite collaboration avec les autres départements et agences relevant du ministre de l'Industrie, de même qu'avec les autres ministères du gouvernement fédéral. La Stratégie d'innovation du Canada récemment annoncée par le gouvernement permettra au CCN, tout en l'y contraignant, de renforcer ce partenariat. Son rôle sera de mettre en évidence la part importante de la normalisation dans l'élaboration et le succès des nouvelles technologies novatrices et de proposer une alternative à la réglementation.

Le gouvernement fédéral procure, d'autre part, au CCN une partie considérable de ses ressources. Au début de l'année, le Secrétariat du Conseil du Trésor a approuvé l'augmentation du crédit de base du CCN. Ces fonds supplémentaires permettront à l'organisme de remplir ses engagements dans le cadre de la SCN et de répondre aux exigences accrues liées à l'accueil d'événements internationaux, un engagement qui prouve que le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de la normalisation et l'efficacité avec laquelle le CCN fait valoir les priorités du Canada dans le domaine de la normalisation.

Et c'est sur une note personnelle que je conclus ce message. Je tiens, en effet, à dire combien j'ai été honoré de me voir confier la présidence du Conseil du CCN. Membre du Conseil depuis 1977, je sais mieux que quiconque à quel point cette nomination est un privilège en même temps qu'une responsabilité. Je suis très heureux de pouvoir ainsi contribuer à l'avancement des travaux de normalisation au Canada.

Hugh A. Krentz



## Message du directeur général



L'un des avantages qu'il y a à rédiger des rapports annuels est que c'est l'occasion de passer en revue les réalisations d'une année. Au cours de la rédaction du présent Rapport annuel, j'ai réalisé une fois de plus la quantité de travail abattue par le Conseil canadien des normes (CCN) dans les douze derniers mois.

Comme presque toutes les années, l'AF 2001-2002 avait sa part d'enjeux. C'était la deuxième de la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN), une année au cours de laquelle les priorités sont passées de la planification de la SCN à la mise en branle du processus de réalisation. L'accroissement continu de l'importance du rôle de la normalisation dans les échanges internationaux a entraîné un accroissement de la demande auprès du CCN en matière de services. Les Canadiens se sont montrés toujours plus conscients de l'existence des réformes réglementaires, dont celles comprenant des solutions liées aux normes, et plus préoccupés des conséquences de ce genre de réformes.

Comparé aux autres agences gouvernementales, le CCN compte un effectif restreint (d'environ 85 employés) et dispose d'un petit budget (d'environ 12 millions \$). Il ne faut, cependant, pas mesurer l'impact et l'importance de ses travaux en fonction de cette réalité. Comme en témoignent les pages qui suivent, le CCN s'est, au cours de l'année, montré productif et capable d'exercer son influence dans divers domaines.

Parmi les facteurs qui contribuent à lui permettre de réaliser tant de travaux, notons l'accès aux ressources du Système national de normes (SNN) – le réseau de particuliers et d'organisations qui s'occupent de l'élaboration et de l'application des normes du Canada.

Le CCN a déjà accrédité plus de 350 organismes qui fournissent divers services liés aux normes. Il met en œuvre ses programmes d'accréditation en collaboration avec un nombre toujours croissant d'organismes des secteurs public et privé. Ces organismes ne sont pas que des clients pour lui, ils sont également ses partenaires, puisque c'est par leur intermédiaire que sont réalisés la plupart des travaux du SNN.

Notre personnel spécialisé et professionnel y est pour beaucoup dans l'efficacité et l'efficacités dont jouit le CCN. Nos systèmes de classification des postes et de gestion du rendement sont conçus pour procurer des conditions de travail pouvant faire concurrence à celles des secteurs public et privé.

Notre détermination à recouvrer les coûts de nos programmes d'accréditation joue également en notre faveur. Dans l'ensemble, nous recouvrons, par le biais de nos droits d'accréditation, environ 94 pour cent de nos coûts directs et indirects. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients pour leur faire comprendre et accepter notre barème des droits. Nous devons notre réussite tant

au nombre croissant d'organisations accréditées qu'aux sondages que nous menons pour évaluer la satisfaction de notre clientèle.

Nous avons établi un système de sondages bisannuels pour évaluer la satisfaction de notre clientèle, système qui nous permet de tâter régulièrement le pouls de nos organismes accrédités, des bénévoles engagés dans les travaux d'élaboration des normes, des visiteurs du site Web et des clients des services d'information. Ce système nous aide à connaître points forts et faiblesses, pour pouvoir améliorer sans cesse les services offerts aux Canadiens.

L'amélioration continue, c'est également en effet ce pourquoi a été conçu le système qualité de notre organisme, un système repensé cette année. Les documents principaux en ont été examinés et mis à jour, et sont à présent exacts, actuels et conformes à la dernière version des normes ISO 9000.

Si nous pouvons répondre efficacement aux nombreuses demandes que nous recevons, c'est grâce à l'existence d'un système global de planification et de rapports. Nous élaborons à tous les niveaux de l'organisme, comités compris, des plans de travail établissant des objectifs réalistes, accompagnés de mesures claires du rendement. Grâce à ce moyen, nous pouvons avoir des attentes précises quant aux travaux à faire et prévoir une affectation rationnelle des ressources à mettre en œuvre.

Nous avons cette année disposé d'un supplément de ressources, grâce à l'augmentation de notre crédit parlementaire. Disposant d'un effectif plus important, notre organisme a été mieux à même de réaliser les objectifs visés, en particulier ceux associés à la mise en œuvre de la SCN. Nous pourrions ainsi également accroître la visibilité du Canada dans le monde en accueillant un plus grand nombre de réunions, conférences et autres événements.

Nous nous concentrons davantage sur l'élaboration des politiques et la planification stratégique. C'est ainsi que nous pouvons édifier des fondements rationnels, pertinents et d'avant-garde pour soutenir notre participation à des initiatives internationales et utiliser efficacement le temps et l'argent consacrés aux activités réalisées dans ce domaine à l'importance croissante.

Nous prévoyons dès à présent accorder plus d'importance au rôle joué par le CCN dans des domaines tels que le commerce, l'environnement, la santé, la sécurité et l'innovation. Je suis convaincu que notre organisme dispose des structures et mécanismes dont il a besoin pour faire face à des enjeux de plus en plus nombreux.

Peter Clark



# Profil de la société



SOCIÉTÉ D'ÉTAT FÉDÉRALE, LE CONSEIL CANADIEN DES NORMES (CCN) GÈRE LE SYSTÈME NATIONAL DE NORMES (SNN) DU CANADA.

LA NORMALISATION CONSISTE EN L'ÉLABORATION ET L'APPLICATION DES NORMES – DES PUBLICATIONS QUI ÉTABLISSENT LES PRATIQUES, LES EXIGENCES TECHNIQUES ET LES TERMINOLOGIES ADOPTÉES POUR LES PRODUITS, LES SERVICES ET LES SYSTÈMES. LES NORMES PERMETTENT D'AMÉLIORER LA QUALITÉ, LA SÉCURITÉ ET L'EFFICACITÉ DES MÉTHODES ET DES PRODUITS, ET CONSTITUENT UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE LA TECHNOLOGIE, DE L'INNOVATION ET DU COMMERCE.

LE CCN ASSUME DIVERSES FONCTIONS VISANT À ASSURER L'EFFICACITÉ ET LE FONCTIONNEMENT COORDONNÉ DE LA NORMALISATION AU CANADA. IL REPRÉSENTE EN OUTRE LES INTÉRÊTS DU PAYS POUR LES QUESTIONS LIÉES AUX NORMES TANT À L'ÉTRANGER QU'AU SEIN DES FORUMS INTERNATIONAUX.

## SA MISSION

Le Conseil canadien des normes est une société d'État fédérale investie, en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, de la mission suivante :

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

a) d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;

b) d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;

c) de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités;

d) d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;

e) d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.

## SON PARCOURS

En 1964, le gouvernement fédéral procédait à un examen complet des activités de normalisation du Canada. Cette étude a révélé l'existence d'un certain nombre de carences dans la

façon dont le pays considérait la normalisation en termes de coordination, de planification à long terme, de soutien apporté par l'industrie et le gouvernement et de participation du Canada aux activités de normalisation internationale. La réaction du gouvernement a été de créer le Conseil canadien des normes en adoptant la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, qui recevait en 1970 la sanction royale.

En 1973, le Conseil canadien des normes (CCN) accréditait quatre organismes d'élaboration de normes, dont trois sont toujours membres actifs du Système national de normes (SNN). C'est en 1980 qu'était accrédité le premier organisme de certification, accréditation suivie un an plus tard de celle des deux premiers laboratoires. En 1993, étaient accrédités les trois premiers organismes registraires de systèmes de management de la qualité. Ce fut le tour, quelques années plus



## Membres du Conseil, année 2001-2002

Président :

### Hugh Krentz

Président-directeur général, Institut canadien de la construction en acier; directeur général, Steel Structures Education Foundation

### Philippe Fontaine

Consultant dans les domaines de la normalisation et de la certification

### Jacques Girard

Président, Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes; directeur, Normalisation et Certification, Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

### Hans Konow

Président et chef de la direction, Association canadienne de l'électricité

### Suzanne Morin

Avocate principale, Loi de nature réglementaire, Bell Canada

### James Reichert

Président-directeur général, Science Council of British Columbia

### Phil Saunders

Directeur, Politique technologique et réglementation, Association canadienne de la technologie de l'information; consultant dans le domaine de la communication privée

### Mark Schnell

Président, Comité consultatif des provinces et territoires; directeur, Promotion commerciale, Saskatchewan Economic Development Corporation

### Irene Seiferling

Associée principale, H.J. Linnen Associates

### Andrei Sulzenko

Sous-ministre adjoint principal, Secteur politique, Industrie Canada

### Céline Trépanier

Présidente, Export Concept (a démissionné dans le courant de l'année)

### Caroline Vallée

Gestionnaire, Consumer and Industrial Markets Practice, KPMG Consulting (a démissionné dans le courant de l'année)

### Stephen Van Houten

Consultant

### Yuen Pau Woo

Vice-président à la recherche et économiste en chef, Fondation Asie Pacifique du Canada

tard, des organismes registraires de systèmes de management environnemental, des fournisseurs de cours de formation des auditeurs, puis des organismes de certification des auditeurs.

Le CCN s'est mis à l'ouvrage en s'efforçant de refléter la meilleure image possible du Canada au sein des organismes de normalisation internationaux tels que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI). Le Canada occupait en 1972 un siège au sein du Conseil de l'ISO, et voyait en 1988 son premier représentant élu à la présidence de l'organisation.

Nous avons commencé à nous occuper d'information en 1973, date à laquelle nous avons publié notre premier livret. Après avoir entrepris en 1976 la vente des normes, l'organisme créait en 1977 ce qui allait devenir le Service d'information et de recherche.

À la suite d'une vaste consultation du public, était entreprise en 1996 une révision majeure de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. L'effectif des membres de l'instance dirigeante de l'organisme voyait son nombre diminuer pour passer de 57 à 15. Le champ d'activités du CCN allait à présent comprendre également

l'environnement, les technologies de l'information, les ressources naturelles et les secteurs des services. Les amendements apportés à la Loi nous autorisaient en outre à signer des accords de reconnaissance avec nos homologues étrangers et à conseiller le gouvernement fédéral sur les aspects liés aux normes des accords commerciaux internationaux.

Ces amendements étaient suivis de l'élaboration de la Stratégie canadienne de normalisation. Dévoilée en mars 2000, cette stratégie constitue un outil de direction et d'orientation sur la façon de recourir à la normalisation pour améliorer le bien-être social et économique des Canadiens. Ses recommandations continuent à servir de base à nos plans et stratégies.

## SA STRUCTURE

### Le Conseil

Les membres du Conseil de l'organisme sont nommés par le gouvernement fédéral et relèvent du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Ce Conseil comprend un maximum de 15 membres : un président, un vice-président, un représentant du gouvernement fédéral, un représentant du Comité consultatif

des organismes d'élaboration de normes, deux représentants du Comité consultatif des provinces et territoires et neuf du secteur privé, parmi lesquels des organismes non gouvernementaux.

### Les Comités consultatifs

Les Comités consultatifs du Conseil du CCN sont tels qu'ils permettent au Conseil d'avoir accès aussi bien à des conseils qu'à des renseignements et à des points de vue extrêmement divers.

Deux de ces comités, le Comité consultatif des provinces et territoires et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes, ont été établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, les autres ayant été créés par le Conseil lui-même.

### Comité consultatif sur l'évaluation de la conformité (CCEC)

Il fournit au CCN conseils et soutien dans le cadre des programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité de l'organisme, notamment pour ce qui a trait aux guides, normes, activités et programmes nationaux et internationaux s'y rapportant. Les membres du CCEC sont issus des organismes de réglementation, du gouvernement fédéral, de l'industrie, des organismes d'évaluation de la conformité et du

Comité sur les intérêts des consommateurs et du public. Le Comité consultatif canadien du CASCO, comité de l'ISO sur l'évaluation de la conformité, relève du CCEC.

#### **Comité consultatif sur les normes (CCNor)**

Ce Comité s'intéresse aux questions liées à l'élaboration des normes nationales, régionales et internationales. Il favorise grandement la participation aux travaux d'élaboration des normes, incite à un recours généralisé au Système national de normes et voit au bon fonctionnement du programme d'accréditation des organismes d'élaboration de normes du CCN. Le CCNor se compose de représentants appartenant à des organismes d'élaboration de normes, des organismes de réglementation, au gouvernement fédéral, à l'industrie, au Comité national du Canada de l'ISO, au Comité national du Canada de la CEI et au Comité sur les intérêts des consommateurs et du public.

#### **Comité consultatif sur le commerce (CCCom)**

Ce comité traite des questions liées au commerce interprovincial et international, dont des accords commerciaux tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et celui de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les membres du CCCom sont issus des organismes d'évaluation de la conformité, du gouvernement fédéral, de l'industrie et d'autres comités consultatifs du Conseil. Le Comité consultatif canadien du DEVCO, comité de l'ISO sur les questions relatives aux pays en développement, relève du CCCom.

#### **Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI)**

Le CNC/CEI représente le Canada au sein de la CEI. Il gère les travaux des 113 comités canadiens qui participent aux travaux techniques de la CEI. Les travaux de ce comité vont dans le sens des activités nationales à travers les caractéristiques de chacun de ses membres. Les membres du CNC/CEI représentent l'industrie, les organismes d'élaboration de normes, le gouvernement fédéral, les organismes de

réglementation de l'électricité, le Comité sur les intérêts des consommateurs et du public et le Comité consultatif des provinces et territoires.

#### **Comité national du Canada de l'Organisation internationale de normalisation (CNC/ISO)**

Le CNC/ISO est composé de Canadiens qui participent aux travaux des comités de régie de l'ISO. Il gère les travaux de 315 comités représentant le Canada au sein de comités techniques de l'ISO. Ses membres sont issus de l'industrie, des organismes d'élaboration de normes, du gouvernement fédéral, du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public et du Comité consultatif des provinces et territoires.

#### **Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP)**

Ce Comité s'occupe des questions intéressant les consommateurs et de questions sociales, notamment celles liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Ses membres représentent les consommateurs, les organismes voués à la protection de l'environnement, les syndicats, le monde de l'enseignement, les organismes de santé et de sécurité du travail, les organismes d'élaboration de normes et le gouvernement fédéral. Le Comité consultatif canadien du COPOLCO, comité de l'ISO sur la politique en matière de consommation, relève du CICP.

#### **Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)**

Ce Comité examine les questions de normalisation vues sous l'angle des gouvernements provinciaux et territoriaux. Il favorise la collaboration et la communication entre les provinces, les territoires et le Conseil canadien des normes et incite les gouvernements provinciaux et territoriaux à participer aux travaux du Système national de normes. Le CCPT se compose de représentants nommés par chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux.

#### **Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN)**

Ce Comité examine les questions de normalisation vues sous l'angle des organismes d'élaboration de normes (OEN) accrédités par le CCN. Il favorise en outre la collaboration et la communication entre les OEN et le CCN. Les membres du CCOEN sont nommés par les organismes d'élaboration de normes accrédités.

### **Régie de la société**

Le Conseil canadien des normes a mis sur pied les processus et les structures nécessaires à la direction et à la gestion efficaces de l'organisme.

#### **Le Conseil**

C'est à l'instance dirigeante, le Conseil, (voir description, page 5) que revient la

### **Les compétences des membres du Conseil**

Le Comité de régie de la société a préparé, en prévision de la sélection des futurs membres du Conseil, un résumé des compétences exigées. Ces derniers doivent :

- posséder une expérience de cadre dirigeant acquise au sein d'une association nationale ou régionale liée à l'industrie ou au commerce; d'une organisation représentant les intérêts du public, à savoir les consommateurs, les travailleurs, les groupes environnementaux et le milieu de l'enseignement; ou d'une entreprise commerciale d'un secteur économique important;
- avoir une certaine expérience dans le domaine des relations internationales et bien connaître les tendances mondiales qui influent sur la normalisation;
- connaître le langage des finances et comprendre les concepts et processus liés à la régie de société;
- connaître les activités fédérales et provinciales associées aux normes et à la réglementation;
- exceller dans le domaine de la communication pour être capables de bien communiquer avec les groupes qu'ils représentent et bien transmettre ces points de vue au Conseil;
- être reconnus par les pairs comme étant des leaders dans leur domaine en matière de stratégie, et être respectés au sein de la communauté pour leur détermination, leur discrétion et leur fiabilité.



responsabilité générale de la direction et de la gestion du CCN. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés pour les travaux qu'ils réalisent.

Voici le rôle et les responsabilités qui lui sont confiés :

- assumer ses responsabilités en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*;
- assumer le rôle d'administrateur du CCN;
- examiner les objectifs du CCN en matière de politique publique et étudier périodiquement le mandat législatif de l'organisme pour en assurer une pertinence constante;
- s'assurer que le CCN communique efficacement avec l'État, les autres intéressés et le public;
- faire en sorte que le CCN demeure indépendant dans son fonctionnement;
- examiner et approuver le Plan stratégique, le Plan d'entreprise, les budgets, les états financiers vérifiés, les demandes d'accréditation et les propositions liées aux questions majeures de nature opérationnelle;
- participer avec le directeur général à l'élaboration des plans stratégiques;
- évaluer, par l'intermédiaire du Comité de régie de la société, son efficacité en tant que conseil d'administration et prendre l'initiative du renouvellement de ses membres;
- assumer la responsabilité des questions du CCN touchant à la régie de la société.

#### **Comité de régie de la société**

Le Comité de régie de la société gère et améliore le fonctionnement du Conseil et de ses comités consultatifs. Au cours de l'année 2001-2002 :

- il a mis au point un résumé des compétences exigées des futurs membres du Conseil (voir page 6) en combinant le mélange souhaitable de compétences correspondant aux besoins actuels et à ceux de la direction stratégique de l'organisme;
- il a examiné les candidatures proposées pour future nomination au Conseil;
- il a discuté du processus d'orientation et établi un système de formation des nouveaux membres du Conseil;

- il a examiné les recommandations du Vérificateur général sur la régie de la société et relevé les points qui exigent plus de rapports de communication avec le bureau du Ministre, en particulier dans le domaine de la planification générale et des nominations au Conseil;

- il a étudié de quelle façon le Conseil remplit son rôle et assume ses responsabilités, y compris pour ce qui est de la communication entre le Conseil et la direction;

- il a examiné la fonction de la structure des comités du Conseil et les attributions des comités consultatifs;

- il a examiné les objectifs et le rendement du directeur général.

#### **Comité de vérification**

Le Comité de vérification supervise la gestion financière de l'organisme. Au cours de l'année écoulée :

- il a examiné les états financiers vérifiés, le budget annuel et le plan opérationnel quinquennal;

- il s'est occupé de l'examen trimestriel des états financiers et des dépenses;

- il a examiné les priorités de l'organisme mettant en jeu un financement plus important, notamment l'accueil de plusieurs réunions internationales prestigieuses;

- il a approuvé l'engagement à contrat d'un vérificateur interne.

#### **Comité de nomination**

Le Comité de nomination examine les mises en candidature et recommande la nomination de personnes en tant que membres des comités consultatifs. Il se compose de membres du Conseil et d'employés, ce qui permet un équilibre des points de vue et intérêts émis sur la personne à nommer.

### **Le personnel**

Les stratégies et politiques établies par le Conseil sont mises en œuvre par un effectif de 85 employés, qui travaillent à Ottawa dans les bureaux de l'organisme.

**Directeur général :**  
**Peter Clark**

**Direction de l'administration**  
*Trésorier et directeur de l'administration :*  
**Rick Parsons**

La Direction de l'administration fournit au CCN des services administratifs et de gestion. Parmi ces fonctions, notons les finances, l'administration, les ressources humaines, les systèmes informatiques et la traduction.

#### **Direction de l'évaluation de la conformité**

*Directeur :* **Don Wilson**

Cette Direction gère les programmes d'accréditation du CCN pour les organismes d'évaluation de la conformité, c'est-à-dire pour les laboratoires d'essais et d'étalonnages, les organismes de certification, les organismes registraires de systèmes de management de la qualité, les organismes registraires de systèmes de management environnemental, les fournisseurs de cours de formation des auditeurs et les organismes de certification des auditeurs.

#### **Direction des services intégrés**

*Directrice :* **Sandra Watson**

La Direction des services intégrés procure au Conseil et à ses Comités consultatifs un soutien en matière de secrétariat. Elle coordonne en outre la planification générale et le processus de rapports, et offre à l'organisme des services de marketing et de communication.

#### **Direction du commerce et des affaires intergouvernementales**

*Directrice :* **Elva Nilsen**

Cette Direction s'occupe de la recherche en matière de politiques liées aux normes, encourage le recours des gouvernements et des organismes de réglementation aux systèmes de normes et coordonne les activités du CCN visant à soutenir le commerce international. Elle gère en outre le Service d'information et de recherche, le Centre de documentation technique et le Point d'information OMC/ALENA.

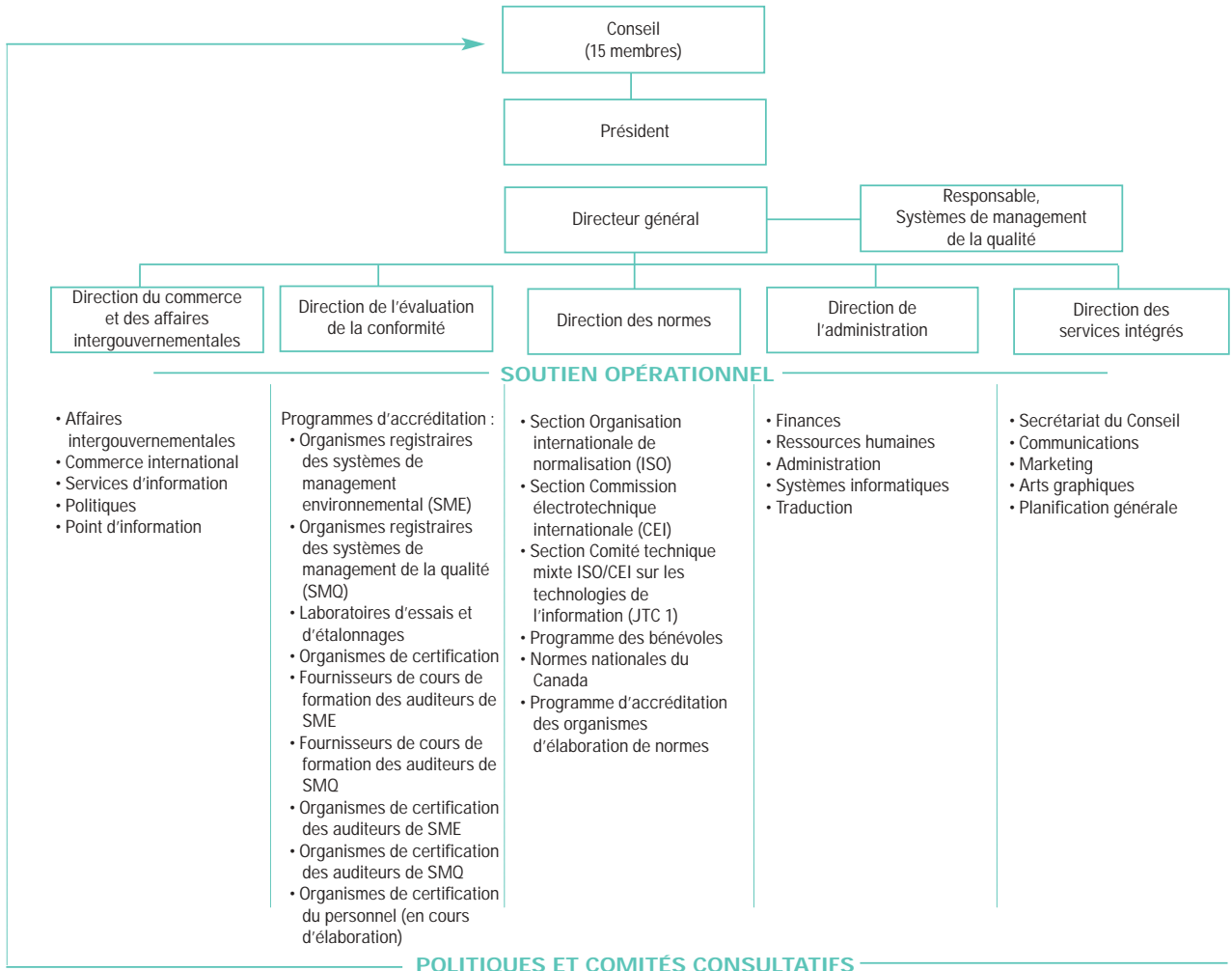
#### **Direction des normes**

*Directeur :* **Kevin McKinley**

Cette Direction gère la participation du Canada aux activités de l'ISO, de la CEI, des organismes de normalisation régionaux et le Programme des bénévoles. Elle approuve les Normes nationales du Canada et gère le programme d'accréditation des organismes canadiens d'élaboration de normes.



## Structure du CCN, Conseil et comités compris



### POLITIQUES ET COMITÉS CONSULTATIFS

- Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)
- Comité consultatif sur le commerce (CCCom)
- Comité consultatif canadien du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CCC/CASCO)
- Comité consultatif canadien du Comité ISO pour les questions relatives aux pays en développement (CCC/DEVCO)
- Comité consultatif sur l'évaluation de la conformité (CCEC):
  - Sous-comité sur la réglementation
  - Groupe de travail sur la certification
  - Groupe de travail des laboratoires
  - Groupe de travail des fournisseurs de cours de formation – SME
  - Groupe de travail des fournisseurs de cours de formation – SMQ
  - Groupe de travail des organismes registraires de SME
  - Groupe de travail des organismes registraires de SMQ
  - Groupe de travail sur la certification du personnel
- Comité consultatif sur les normes (CCNor)
- Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN)
- Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP)
- Comité consultatif canadien du Comité ISO pour la politique en matière de consommation (CCC/COPOLCO)
- Comité national du Canada de l'Organisation internationale de normalisation (CNC/ISO)
- Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI)
- Comité de régie de la société (CRS)
- Comité de vérification (CV)
- Comité de nomination (CN)
- Comité des mises en candidature (CMC)
- Comité des présidents et secrétaires (CPS)



## Relations entretenues avec le reste du monde

Le CCN travaille en étroite collaboration avec ses homologues des Amériques, de la Côte du Pacifique et du reste du monde. Dans le tableau suivant, vous trouverez le nom de quelques organisations dont l'organisme est membre.

Scène internationale	Scène régionale
<b>Élaboration des normes et coordination</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation internationale de normalisation (ISO)</li> <li>• Commission électrotechnique internationale (CEI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pacific Area Standards Congress (PASC)</li> <li>• Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT)</li> <li>• Asia-Pacific Steering Group (de la CEI)</li> </ul>
<b>Évaluation de la conformité</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC)</li> <li>• International Accreditation Forum (IAF)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC)</li> <li>• Interamerican Accreditation Cooperation (IAAC)</li> <li>• Comité nord-américain d'étalonnage (CNAE)</li> <li>• Pacific Accreditation Cooperation (PAC)</li> </ul>

### Les activités

Le Conseil canadien des normes réalise ses travaux dans trois domaines principaux.

#### Élaboration des normes

Le CCN accrédite les organismes qui élaborent les normes au Canada. (L'accréditation est le moyen de vérifier si une organisation possède la compétence nécessaire pour s'acquitter d'une fonction particulière. Les programmes d'accréditation du CCN s'appuient sur des normes et guides reconnus partout dans le monde.)

Les organismes d'élaboration de normes accrédités soumettent leurs normes pour les faire approuver en tant que Normes nationales du Canada. Pour une norme, cette désignation indique qu'elle est devenue officiellement une norme canadienne dans un domaine particulier. Cela veut dire également que le processus d'élaboration qui est à l'origine de cette norme répond à certains critères spécifiques. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été ou non apportées des modifications.

Sur la scène internationale, le CCN coordonne la participation du Canada aux activités de l'ISO et de la CEI, deux des organismes de normalisation

volontaire les plus importants du monde, et des organismes de normalisation régionaux. Il encourage aussi au Canada l'adoption et l'application de normes internationales.

#### Évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN accrédite les six catégories suivantes d'organismes d'évaluation de la conformité :

- les organismes de certification de produits;
- les laboratoires d'essais et d'étalonnages;
- les organismes d'enregistrement des systèmes de management de la qualité;
- les organismes d'enregistrement des systèmes de management environnemental;
- les fournisseurs de cours de formation des auditeurs;
- les organismes de certification des auditeurs.

Le CCN est également membre d'un certain nombre d'organisations qui élaborent des ententes visant à assurer l'acceptation internationale des résultats d'évaluation de la conformité.

#### Politiques et information

Le CCN informe les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes industriels et les organismes non gouvernementaux sur les normes et l'évaluation de la conformité liés aux aspects des politiques commerciales et réglementaires. Son but est d'encourager les gouvernements et les industries à recourir davantage au SNN dans les activités réglementaires et la négociation des accords commerciaux.

À travers notre site Web et notre Service d'information et de recherche, nous mettons à la disposition des Canadiens une information, la plus complète et la plus actuelle possible, sur les normes, la réglementation technique et l'évaluation de la conformité au Canada et dans le monde. Le CCN sert en outre de Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA).



# Cadre d'exploitation



LE CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LE CONSEIL CANADIEN DES NORMES (CCN) S'EST CONSIDÉRABLEMENT TRANSFORMÉ AU COURS DE SES 30 ANS D'EXISTENCE. À SA CRÉATION, L'ORGANISME SE CONCENTRAIT SUR LES NORMES CANADIENNES TRAITANT DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE PRODUITS, DE COMPOSANTS OU DE MATÉRIAUX. CES NORMES ÉTAIENT SOUVENT CONÇUES POUR FERMER LE MARCHÉ NATIONAL AUX PRODUITS ÉTRANGERS. AU DÉPART, LA NORMALISATION INTÉRESSAIT SURTOUT LES INGÉNIEURS, LES DÉFENSEURS DU CONSOMMATEUR ET LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DE LA SÉCURITÉ DES PRODUITS.

**A** présent, la normalisation connaît à la fois une **importance croissante** et un **changement de buts**. Les questions liées aux normes et à l'évaluation de la conformité deviennent des éléments importants des accords commerciaux et facilitent la croissance économique et la diffusion des technologies. Elles jouent également un rôle de plus en plus important dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Les gouvernements ont tendance à réduire les coûts administratifs et la charge réglementaire. Ils n'en continuent pas moins à protéger la sécurité publique, à répondre aux besoins du marché et à exercer un contrôle sévère sur la réglementation. Les associations industrielles se voient confier un rôle plus important, celui de s'occuper de l'autoréglementation.

Le CCN dirige un **Système national de normes (SNN) en pleine évolution**. Dans les années à venir, ses partenaires et lui s'occuperont de plus en plus de normes provisoires de fait, de même que de celles élaborées et utilisées par des consortiums et les secteurs de l'industrie. Il nous faudra, d'autre part,

tenir compte des changements apportés dans la façon d'appliquer les outils d'évaluation de la conformité, tels que l'autodéclaration de conformité.

Le SNN compte à présent divers **nouveaux participants**. On assiste à une évolution dans la diversité et la nature des particuliers et des organisations qui participent aux travaux de ce système. Avec l'importance croissante des questions environnementales, le vieillissement de la population, et alors que deviennent de plus en plus importantes pour les Canadiens les questions liées à la protection de la vie privée, à la santé et à la sécurité, un plus grand nombre de secteurs et d'organisations jouent un rôle actif dans le domaine de la normalisation.

Le CCN doit, par ailleurs, diriger le SNN dans le sens de **la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN)**. La SCN constitue un document d'orientation sur les mesures et priorités liées à la normalisation nécessaires pour améliorer le bien-être social, environnemental et économique du Canada, et représente la partie maîtresse de notre plan de travail. Elle propose

certes, d'un côté, des solutions efficaces dans un milieu de la normalisation en pleine évolution. L'ambition qui la caractérise devient cependant pour le CCN un véritable défi en matière de ressources.

À chacune des activités du CCN correspondent ses propres défis.

## L'élaboration des normes

Dans certains secteurs, en particulier ceux qui évoluent le plus rapidement, l'élaboration des normes se fait à l'extérieur du système de normes officiel. Le CCN doit faire connaître ses services aux industries naissantes et chercher des occasions de participation dans des domaines pour lesquels il n'est pas habitué à proposer des services.

Les organismes régionaux peuvent souvent exercer une influence plus grande sur la scène internationale que chaque pays pris individuellement. Le Canada a pour rôle de contribuer à améliorer la coordination et l'efficacité des organismes régionaux auxquels il appartient, et ce, pour faire en sorte que les programmes des travaux de l'ISO et de la CEI répondent aux besoins de toutes les régions. Le fait que l'on

s'arrange pour tenir compte de la technologie nord-américaine dans l'élaboration des normes internationales incitera également les pays en développement à adopter cette technologie.

Pour demeurer compétitives, les industries qui fournissent des fonds et procurent une expertise technique au SNN rationalisent leurs activités, deviennent plus flexibles et s'attendent à la pareille de notre part.

En raison de préoccupations sociales, telles que le vieillissement de la population, le changement climatique et l'élaboration de normes du secteur des services, on exige davantage de l'industrie et de la société. Le SNN doit se montrer responsable dans ces nouveaux domaines et le faire efficacement, et ce, même si ses efforts vont à l'encontre de ceux déployés dans le sens de la sensibilisation du SNN et des solutions axées sur le marché. De nouveaux enjeux se présentent alors : attirer des participants et trouver des fonds pour réaliser les projets associés aux politiques sociales.

La normalisation sera indispensable à une élaboration efficace et une adoption généralisée des technologies nouvelles et récentes, telles que la biotechnologie, la pile à combustible et les organismes génétiquement modifiés. Il faudra également reconnaître et préciser les nouveaux besoins existants en matière de normalisation dans le secteur des services.

L'effectif de base des bénévoles du CCN vieillit. Plus de 75 pour cent des bénévoles en font partie depuis plus de 10 ans; d'autres étaient bénévoles depuis avant la création de l'organisme. Lorsque ce dernier groupe quittera le bénévolat, on manquera de nouvelles recrues. Il se révèle donc nécessaire que le Programme des bénévoles insuffle un nouvel enthousiasme pour renforcer le processus de normalisation.

## L'évaluation de la conformité

La régionalisation des échanges continue à constituer le même défi pour les exportateurs canadiens. Cette tendance peut même nuire aux efforts déployés par le CCN et ses partenaires

pour établir des ententes de reconnaissance partout sur la planète.

Dans la prestation de services d'accréditation, le CCN compte un certain nombre de concurrents. Les organismes d'évaluation de la conformité commencent à envisager une façon de réduire le nombre d'organismes d'accréditation avec lesquels ils doivent traiter. Le CCN doit donc réagir en continuant à répondre aux besoins et aux attentes de ses clients en allant même jusqu'à les dépasser, s'il veut conserver leur appui.

Au cours des années passées, nous avons établi des relations avec un certain nombre d'organismes de réglementation, parmi lesquels Santé Canada, Agriculture et Agro-alimentaire Canada et le ministère de l'Environnement de l'Ontario. Des situations telles que celles des incidents liés à la salubrité de l'eau potable constituent à la fois pour le CCN un enjeu et une opportunité : elles peuvent donner une impression négative de la réforme réglementaire, mais offrent aussi l'occasion d'ouvrir le dialogue avec les gouvernements et le public sur le rôle que peut jouer la normalisation dans la protection de la santé et de la sécurité publiques.

Grâce au rôle grandissant de la normalisation, de nouvelles opportunités d'affaires s'offrent au CCN. Avec elles, se fait plus pressant le besoin d'élaborer de nouveaux programmes de façon opportune et de trouver un moyen de les faire connaître aux clients, aux organismes de réglementation et au public.

Les partenariats établis avec d'autres organisations sont extrêmement précieux dans la réalisation des programmes d'évaluation de la conformité du CCN. Nos activités allant croissant, nous allons devoir faire ce qu'il faut pour que tous, le CCN et ses partenaires, offrent la même qualité de services.

Quel intérêt y a-t-il à se faire accréditer par le CCN? Un tel intérêt réside dans le fait que notre organisme a recours à des normes et guides internationaux, qui contribuent à favoriser l'acceptation à l'étranger des résultats obtenus par les organismes d'évaluation de la

conformité accrédités. Alors que sont élaborées de nouvelles exigences internationales, il est temps pour nous d'incorporer insensiblement ces exigences dans les programmes que nous offrons actuellement.

## Les politiques et l'information

La normalisation devient une entreprise complexe. Les liens existant entre élaboration des normes, évaluation de la conformité, politiques gouvernementales, réglementation, considérations commerciales et préoccupations sociales sont de plus en plus nombreux. Pour bien remplir notre mission, il nous faut des mécanismes solides d'élaboration des politiques, ce qui exige l'existence de cadres de travail adaptés dans le domaine des politiques, l'analyse de l'environnement et une excellente connaissance des tendances et des développements en matière de normalisation nationale, régionale et internationale.

Le CCN et ses clients, à savoir les gouvernements, les petites entreprises, les exportateurs, les importateurs et le monde de l'enseignement s'appuient sur une information actuelle et exacte dans la prise de décisions commerciales, le choix d'options en matière de législation et l'élaboration de projets de recherche. Les services d'information du CCN doivent continuer à répondre à la demande changeante d'une clientèle de base en pleine expansion.

Communiquer et collaborer avec ses nombreux partenaires se révéleront des activités indispensables à sa réussite. Les gouvernements, les associations industrielles, les groupes de consommateurs et les organismes non gouvernementaux ne sont pas uniquement des clients de nos services d'information, ils en fournissent eux aussi, ainsi que des conseils sur une multitude de questions liées à la normalisation.



# Fonctionnement de la société



## Objectifs

### Propositions de mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation :

- Rallier les pays en développement à l'effort de normalisation international
- Promouvoir l'utilisation du Système national de normes (SNN)
- Faire des normes et de l'évaluation de conformité des sujets de politique publique
- Recourir à des systèmes de management de la qualité (SMQ) et de management de l'environnement (SME) pour réaliser les objectifs de la politique publique
- Informer de la valeur des normes environnementales

### Objectifs du Plan d'entreprise :

- Maintenir et mettre à jour le système de management de la qualité du CCN
- Encourager le recours aux outils électroniques comme moyen, pour le Conseil, ses comités consultatifs et les autres partenaires du SNN, d'échanger de l'information
- Rendre plus efficaces le Conseil et ses Comités consultatifs

**A**u cours de l'année 2001-2002, le Conseil canadien des normes (CCN) a continué à diriger le Système national de normes (SNN), à encourager à l'étranger le recours aux compétences du Canada et aux solutions qu'il propose, et à rendre plus efficaces et efficaces ses propres activités.

Un exemple de sa politique à l'égard des trois objectifs précités : la Conférence du Système national de normes, tenue du 25 au 27 mars au Mont Sainte-Anne (Québec). Plus de 250 intéressés du monde de la normalisation, venus de partout au Canada et d'ailleurs, se sont réunis pour discuter de questions, priorités et solutions pour faire avancer au Canada la cause de la normalisation.

Au programme de cette Conférence étaient prévus réunions de comités, ateliers, séances plénières et réunions sociales. Le contenu y avait été conçu pour faire connaître l'importance du SNN, la diversité de ses membres tout en ayant une dimension éducationnelle et de communication.

Les participants se sont dits satisfaits de la Conférence. Ils ont déclaré qu'elle leur avait permis de mieux connaître le SNN et la normalisation en général.

Elle a eu aussi pour effet de prouver la détermination des membres du SNN. Nous avons, en effet, invité nos partenaires à parrainer et commanditer la Conférence pour nous aider à en assurer les dépenses. Ils ont répondu à notre appel en nous offrant

l'équivalent de trois fois le montant prévu au budget.

Cette Conférence n'est que l'un des éléments du calendrier chargé du CCN en matière d'accueil d'événements. Les réunions, conférences et ateliers jouent un rôle important au sein des organismes de normalisation régionaux et internationaux. Nous sommes résolus à accroître la visibilité du Canada au sein de ces organismes – et à sensibiliser les Canadiens à leur existence et à leurs travaux – en accueillant un plus grand nombre de réunions et d'événements.

Depuis les années 1990, l'accueil d'événements par le Canada s'est fait plutôt modeste. Le CCN a compris qu'il fallait que cela change. C'est ainsi qu'en 2001-2002, il a préparé une





## Accueil des pays du monde

Le CCN se fait chaque année l'hôte de diverses réunions de normalisation, régionales et internationales. Voici une liste de certains des événements que le Canada a accueillis au cours de l'année 2001-2002.

**Juin 2001** : Sous-comité ISO sur les structures en mer [pour les industries pétrolière, pétrochimique et du gaz naturel] (TC 67/SC 7), à St. John's; Sous-comité ISO sur les aliments des animaux (TC 34/SC 10), à Toronto

**Août 2001** : Comité technique ISO sur la terminologie et autres ressources linguistiques (TC 37), à Toronto

**Septembre 2001** : Sous-comité ISO sur l'ingénierie de la sécurité au feu (TC 92/SC 4), à Ottawa; Comité technique ISO sur la performance thermique et l'utilisation de l'énergie en environnement bâti (TC 163), à Ottawa; Comité d'études CEI sur les matériels et systèmes de navigation et de radiocommunication maritimes (CE 80), à St. John's

**Octobre 2001** : Sous-comité ISO sur la gestion des archives courantes et intermédiaires (TC 46/SC 11), à Montréal; Sous-comité ISO sur la terminologie de l'information et de la documentation (TC 46/SC 3), à Ottawa; Sous-comité mixte ISO/CEI sur la gestion et l'échange de données (JTC 1/SC 32), à Victoria; Sous-comité mixte ISO/CEI sur l'identification des cartes et des personnes (JTC 1/SC 17), à Ottawa

Nous prévoyons l'accroissement, au cours des prochaines années, du nombre des réunions importantes accueillies par le CCN, en organisant par exemple :

**Mai 2002** : Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT), à Toronto

**Novembre 2002** : Asia-Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC), à Vancouver

**Mai 2003** : Conférence Networking de l'ISO, à Ottawa

**Octobre 2003** : Réunion générale annuelle de la CEI, à Montréal

**Début 2004** : Pacific Area Standards Congress (PASC), lieu à déterminer

**2005** : Comité ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO), lieu à déterminer

stratégie conçue pour faciliter le choix des réunions et conférences devant être accueillies par le Canada. Au cours de la mise en œuvre de cette stratégie, le CCN a sélectionné un certain nombre d'événements prestigieux, régionaux et internationaux (voir encadré ci-dessus, « Accueil des pays du monde »).

Nous aidons à présent davantage les pays en développement dans la réalisation de leurs travaux de normalisation. Un certain nombre d'obstacles empêchent les pays moins développés à devenir des partenaires à part entière du système de normalisation internationale, à savoir le manque d'expertise technique, les dépenses associées à l'établissement d'une infrastructure de normalisation et le coût de participation à des rassemblements internationaux.

Le CCN travaille en étroite collaboration avec ses partenaires, par exemple le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international, se faisant plus actif au sein du Comité ISO pour les questions relatives aux pays en développement (DEVCO).

Ces travaux, destinés à aider les pays qui reçoivent notre assistance, servent aussi le Canada. La participation du CCN au développement a généré de nouveaux marchés pour la technologie canadienne et permis une reconnaissance généralisée du savoir-faire de notre pays.

Comme exemple de projet d'aide, notons la participation du CCN, de l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE) et de

l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS). C'est en collaboration avec ces deux partenaires que le CCN met au point en Amérique latine et aux Antilles un système d'accréditation des laboratoires qui analysent l'eau potable. Au cours de l'année écoulée, nous avons établi les bases de ce projet, dont les travaux seront entrepris au début de la nouvelle année financière.

Nous avons commandité la participation de pays tels que le Costa Rica et la Tunisie à des réunions de comités de l'ISO, sommes unis à la Malaisie dans la proposition d'un nouveau projet ISO, et avons procuré une assistance technique à la République tchèque, au Congo et au Mexique. Nous avons l'intention de donner des séminaires au cours de la réunion de la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT) de mai 2002, prévue à Toronto.

Nous ne pouvons encourager la normalisation chez nous ni représenter le Canada à l'étranger sans disposer des outils nécessaires pour travailler efficacement. C'est pourquoi, cette dernière année a été pour le CCN une année consacrée à la mise au point de mécanismes de fonctionnement.

La mesure du rendement prend une place importante dans les activités d'un organisme, en ce sens qu'elle permet d'évaluer la façon dont ce dernier s'évalue et rend compte aux intéressés de ce qu'il fait. Le CCN a donc intégré à ses systèmes de planification personnelle et opérationnelle une méthode de mesure du rendement. Dans les pages suivantes ont été intégrés les rapports des indicateurs de rendement de l'année.

Parmi les plus importants de ces indicateurs, citons la satisfaction de la clientèle. C'est au moyen de sondages que nous parvenons à améliorer nos programmes et à savoir mieux servir cette clientèle. Nous avons, cette année, réalisé un sondage auprès des bénévoles engagés dans l'élaboration des normes et des clients de notre programme d'accréditation des laboratoires. Les résultats se sont révélés plutôt positifs.



## Indicateur de rendement : Cote de rendement des employés

Dans le cadre du programme de gestion du rendement du CCN, les employés et leurs responsables élaborent chaque année une série d'objectifs de rendement, à partir de laquelle on s'appuie pour attribuer aux employés une cote de rendement.

	Résultat visé pour 2001-2002	Résultat réel	Résultat visé pour 2002-2003
• Nombre d'employés (%) obtenant au moins une cote de rendement satisfaisante	plus de 90 %	<b>92,4 %</b>	90 %

Ce taux élevé de satisfaction indique que le personnel du CCN est capable d'établir des objectifs réalistes qu'il réussit à réaliser et a régulièrement un rendement élevé.

Nous suivons, en outre, de près les résultats obtenus dans la poursuite des objectifs énoncés dans nos documents, à savoir la Stratégie canadienne de normalisation (SCN), le Plan stratégique, le Plan d'entreprise et les plans de travail de nos directions et de nos comités.

La planification et le système de rapports vont jusqu'à toucher individuellement le moindre des employés. Ces derniers doivent tous, eux et leurs responsables, se fixer des objectifs de rendement pour l'année, afin de pouvoir suivre les progrès réalisés dans le sens de ces objectifs.

Les éléments importants du système de management de la qualité du CCN sont les suivants : la documentation, la planification, la surveillance et le système de rapports. Disposer d'un tel manuel pratique permet non seulement d'assurer en permanence l'uniformité et l'amélioration continue de nos activités, mais aussi de répondre à l'exigence contenue dans plusieurs accords de reconnaissance mutuelle dont l'organisme est signataire. Au cours de l'année écoulée, nous avons donc examiné et mis à jour notre système qualité afin qu'il décrive avec précision toutes nos procédures et soit conforme aux normes les plus récentes de management de la qualité. Nous avons par ailleurs mené des audits internes de nos activités d'accréditation des laboratoires et des organismes d'élaboration de normes, et nous sommes préparés à un audit externe (voir détails, page 23).

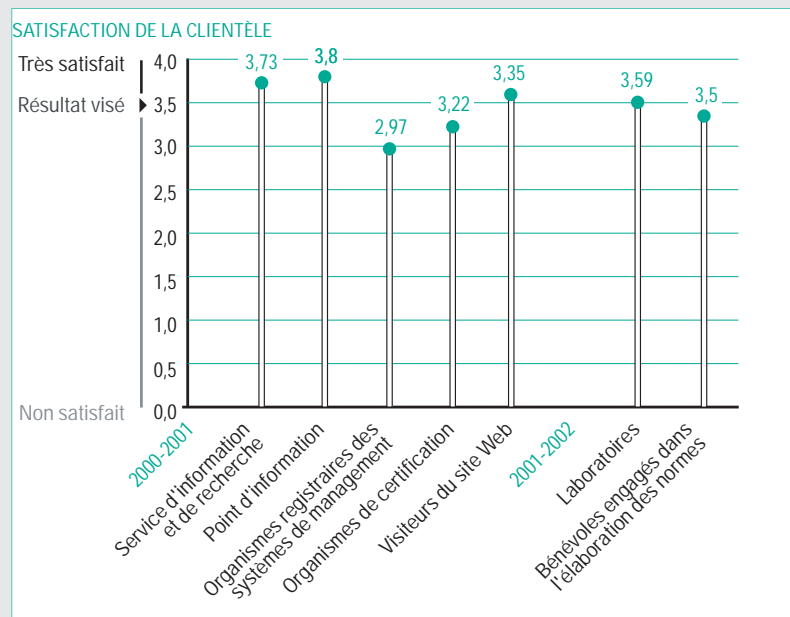
Plus de 100 documents de procédure (appelés « CAN-P » et portant chacun

un numéro qui lui est propre), élaborés pour nos programmes et activités, sont liés au manuel qualité. Cette année, le personnel du CCN s'est attelé à leur compilation et à leur révision. Dès la fin de l'année, nous avons réuni une

collection presque complète de CAN-P tout en ayant bien entamé les travaux de révision d'un certain nombre des documents les plus fondamentaux.

## Indicateur de rendement : Satisfaction de la clientèle

Nous mesurons la satisfaction de notre clientèle au moyen de sondages réalisés tous les deux ans. Nous nous appuyons pour cela sur une échelle de 0 à 5, dans laquelle le 0 correspond à « non satisfait » et le 5 à « très satisfait ».



On ne devrait pas procéder à une comparaison entre programmes du taux de satisfaction de la clientèle ainsi obtenu, étant donné que ce taux peut subir l'effet de variables telles que la taille de l'échantillon, les attentes des clients, le coût de nos services à la clientèle et le travail exigé le cas échéant par le client pour l'octroi de l'accréditation. On se propose d'améliorer de 10 pour cent, au cours de la nouvelle année financière, le taux de satisfaction actuel obtenu au niveau de chaque activité.

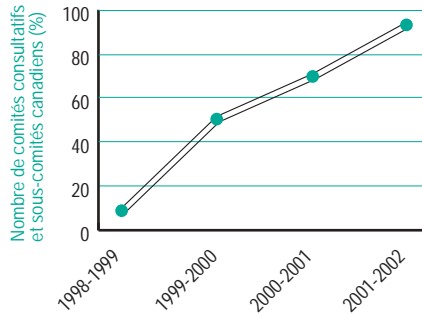






## L'électronique devient progressivement le mode privilégié de communication

Par le biais du CCN sont de plus en plus utilisés les forums en ligne pour l'échange de documents et la communication. Ces forums servent non seulement aux comités d'élaboration de normes illustrés ci-dessous, mais aussi aux comités consultatifs du Conseil, au personnel et aux clients des programmes d'accréditation.



Le système qualité doit avant tout servir à rendre plus efficace le fonctionnement d'une organisation. Pour atteindre ce but, le CCN a, entre autres, fait passer des mains du Conseil à celles des directeurs la responsabilité de l'approbation de l'accréditation des laboratoires et celle des Normes nationales du Canada. Ce faisant, il a accéléré ce processus et permis au Conseil de consacrer plus de temps aux autres questions. Ce dernier continue à s'assurer que ces approbations ont été signées selon les procédures habituelles.

En faisant appel à une nouvelle technologie, le CCN s'efforce d'améliorer l'efficacité de ses activités. Grâce aux ordinateurs et à Internet, il a transformé le processus de normalisation. En créant, par exemple,

des forums en ligne, il a réduit les dépenses associées aux travaux d'élaboration de normes, en réduisant le coût de l'impression et les dépenses en matière d'affranchissement et de déplacement.

Notre organisme profite grandement des possibilités offertes par ces nouvelles technologies. Nos comités utilisent à présent presque tous les forums en ligne pour discuter et échanger des documents. Nous nous efforçons de rendre l'interface de plus en plus facile à utiliser pour les forums. Ce système est même devenu pour nous une source de revenu, puisqu'il fournit des services d'hébergement de sites à d'autres organisations et agences.

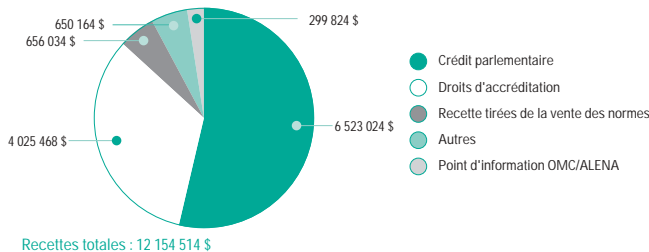
Il est indispensable de trouver de nouvelles sources de revenu. L'impact grandissant de la normalisation sur le commerce mondial, le fait que les intéressés de la normalisation demandent au CCN de recourir à une approche dynamique et coordonnée et la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation ont contribué à épuiser nos ressources.

Même si le CCN a tout fait pour utiliser efficacement les fonds existants et trouver de nouvelles sources de revenu, il est clair qu'il a à présent besoin de nouveaux fonds pour remplir tous ses engagements. En avril 2001, le Conseil du Trésor accordait à l'organisme une augmentation de 1,7 million \$ de son crédit parlementaire annuel.

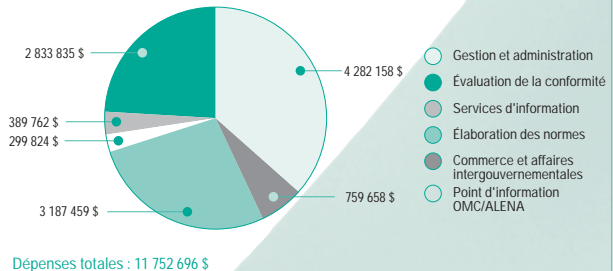


## Les chiffres

### RECETTES



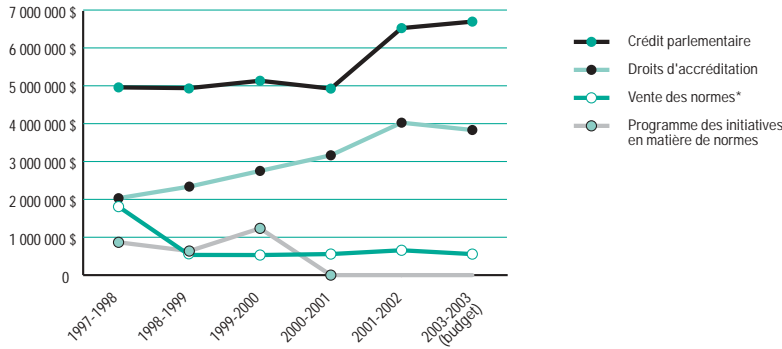
### DÉPENSES





## Principales sources de revenu pour la période allant de 1997 à 2003

Les principales sources de revenu du CCN sont les fonds fournis par le gouvernement fédéral et les droits provenant des activités des programmes d'accréditation. L'organisme reçoit, en outre, des redevances tirées de la vente au Canada des normes ISO et CEI. Entre 1997 et 2000, lui étaient consentis des fonds supplémentaires pour financer des projets spéciaux dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes.



\*Le Service de vente des normes, autrefois assuré dans les locaux du CCN, a été confié au début de 1998-1999 à un sous-traitant. Les chiffres indiqués pour cette année-là et les années suivantes correspondent à des redevances nettes.

Ces fonds supplémentaires servent à la mise en œuvre de la SCN, au soutien et à l'accueil d'un plus grand nombre de réunions internationales, à la réalisation de travaux de politiques plus approfondis, à un meilleur soutien des travaux canadiens d'élaboration des normes internationales et au renforcement des ressources du CCN en matière de personnel.

Le gouvernement fédéral n'est pas que le principal bailleur de fonds du CCN,

il est également pour l'organisme un partenaire important dans les efforts déployés pour soutenir et favoriser la normalisation. Nous travaillons en étroite collaboration avec Industrie Canada, ministère dont relève le CCN, et avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. D'autres ministères participent aux activités de nos programmes d'accréditation et prêtent leurs compétences pour la réalisation

de ces programmes et de nos travaux de normalisation internationale. La Stratégie d'innovation du gouvernement fédéral, dévoilée en février 2002, donne au CCN l'occasion de renforcer ces partenariats et de les étendre, tout en mettant en évidence l'importance de la normalisation dans les domaines de l'innovation et du commerce.

### Indicateur de rendement : Bénéfice et perte nets en fonction du budget général

À titre de société d'État fédérale, le CCN doit opérer dans les limites du budget approuvé, sans obtenir ni excédents ni déficits excessifs.

	Résultat visé pour 2001-2002	Résultat réel	Résultat visé pour 2002-2003
• Bénéfice ou perte nets en pourcentage du budget total	1,5 %	3,5 %	1,5 %

Les recettes ont été d'une manière générale plus importantes que prévu. Les droits d'accréditation et les redevances tirées de la vente des normes ont dépassé respectivement les attentes de 15 % et de 35 %. De leur côté, les dépenses se maintiennent à 2 % du budget. Grâce à l'excédent de 402 000 \$, réalisé pour l'année, le CCN a pu retrouver le fonds de roulement normal visé, c'est-à-dire l'équivalent du montant nécessaire aux dépenses normales de deux mois de fonctionnement.





# Élaboration des normes

## Objectifs

### Propositions de mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation :

- S'assurer que le processus de rédaction des normes appuie les objectifs de la politique sociale
- Associer les industries naissantes à l'activité de normalisation
- Faire des normes et de l'évaluation de conformité des sujets de politique publique
- Recourir à des mécanismes de financement novateurs
- Assumer le leadership de l'élaboration de normes internationales pour le commerce électronique
- Examiner et évaluer les normes du système de management
- Établir un mandat plus large pour les comités techniques du CNC/ISO et du CNC/CEI
- Créer et maintenir un cadre de travail pour l'élaboration des positions nationales
- Concevoir, mettre en œuvre et maintenir les procédés servant à décider des priorités en matière de normalisation dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des autres enjeux sociaux

- Développer et maintenir la capacité de rédaction, d'analyse et de diffusion de la politique afférente aux normes
- Susciter une participation sectorielle stratégique
- Faciliter la contribution des consommateurs à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

### Objectifs du Plan d'entreprise :

- Mettre en œuvre le programme de recrutement, de formation et de reconnaissance des bénévoles
- Exercer son influence et faire preuve de leadership à travers les positions adoptées par le Canada dans le domaine des normes internationales et régionales
- Améliorer le soutien apporté aux Comités consultatifs canadiens, aux secrétariats internationaux assumés par le Canada et aux Canadiens nommés présidents et animateurs sur la scène internationale
- Élaborer de nouveaux moyens de réaliser des programmes indépendants ou nouveaux sous l'égide du Système national de normes
- Mettre en œuvre le programme d'accréditation des organismes d'élaboration de normes



Les objectifs généraux du Conseil canadien des normes (CCN) en matière d'élaboration de normes sont de faire en sorte que les normes élaborées aux échelles nationale et internationale servent les besoins de tous les Canadiens.

Pour ce faire, le Canada doit coordonner efficacement les travaux d'élaboration de normes réalisés dans ses frontières. C'est ainsi que le CCN

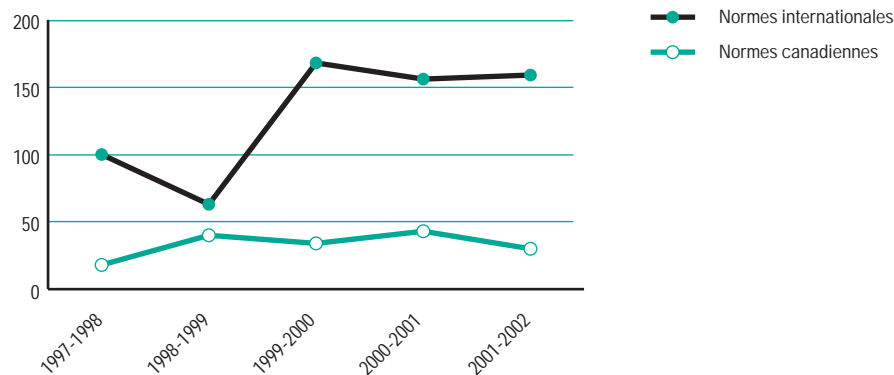
a organisé en décembre 2001 un forum à l'intention des présidents des Comités consultatifs canadiens. Les participants y ont partagé leur expérience et discuté d'un nouvel ensemble d'indicateurs de rendement utiles dans le choix des comités canadiens appelés à conserver le statut de participant au sein de comités internationaux parallèles.

Pour être efficaces au niveau international, il faut toujours tenir compte du niveau national, et vice-versa. Les connaissances et l'expérience acquises à l'échelle nationale peuvent servir au sein de l'ISO et de la CEI, pour permettre aux priorités et au point de vue du Canada de faire partie des éléments considérés dans le débat international.



## Monde – Le Canada se met au diapason

La proportion des Normes nationales du Canada fondées sur des normes internationales et régionales ne cesse d'augmenter, une tendance qui nous assure l'acceptation des biens et services canadiens sur les marchés étrangers.



Le CCN applique, par exemple, cette politique dans les travaux d'élaboration des normes du commerce électronique. Les normes sont en passe de devenir indispensables à la bonne mise en œuvre dans le monde du commerce électronique et à son acceptation généralisée. Dans le domaine technique, elles le sont, par exemple pour ce qui est de la connectivité et de la sécurité; elles le sont également dans le domaine des politiques et de l'administration, à savoir la résolution des différends et la protection de la vie privée.

Nous avons, l'année dernière, aidé à organiser un débat libre sur la normalisation du commerce électronique, qui a entraîné la mise sur pied d'une équipe d'entrepreneurs canadiens de 25 membres se proposant d'élaborer des stratégies et de fixer les priorités dans ce domaine. Nous contribuons aux travaux entrepris au sein d'autres forums, à savoir l'organisme de normalisation européen du nom de CEN, et travaillons en étroite collaboration avec l'Association canadienne de normalisation (CSA) et le Bureau de normalisation du Québec

(BNQ), des organisations qui entreprennent des travaux d'élaboration de normes pour le commerce électronique de détail.

Si le Canada parvient à élaborer pour le commerce électronique des normes nationales efficaces, il aura une longueur d'avance dans les discussions qui auront lieu au sein de l'ISO, de la CEI et des autres forums régionaux et internationaux. Il pourra alors faire en sorte que les normes ainsi élaborées entrent bien dans le cadre des solutions et technologies qu'il propose. Les Canadiens pourront, à leur tour,

### Indicateur de rendement : Participation à l'élaboration des normes internationales

La force du Canada en matière de participation à l'élaboration des normes internationales se mesure de la manière suivante :

- en fonction du nombre de personnes ayant participé à des comités canadiens qui formulent des positions sur les normes ISO et CEI proposées,
- en fonction du nombre de Canadiens assistant aux réunions de comités d'élaboration de normes et de groupes de travail internationaux,
- en fonction du nombre de comités techniques et de groupes de travail internationaux dirigés par des Canadiens.

	Résultat visé pour 2001-2002	Résultat réel	Résultat visé pour 2002-2003
• Nombre total de membres des comités consultatifs et des sous-comités canadiens	plus de 4 000	<b>4 192</b>	plus de 4 000
• Nombre de délégués canadiens aux réunions internationales de comités de normalisation	576	<b>417</b>	510
• Nombre de sièges internationaux occupés par des Canadiens au sein de l'ISO et de la CEI	plus de 160	<b>135</b>	140

Le nombre de délégués ayant assisté à des réunions internationales a subi le contrecoup du ralentissement économique et de l'attaque terroriste du 11 septembre 2001.

Les chiffres visés pour ce qui est de sièges internationaux se sont révélés être basés sur une estimation erronée du nombre de sièges actuels. Le CCN a révisé et visé ces chiffres en conséquence et espère qu'en étendant le champ de recherche des candidats il pourra les accroître.





## Indicateur de rendement : Relevé des votes de l'ISO

L'influence du Canada au sein de l'ISO et de la CEI dépend de sa volonté de voter sur les normes soumises pour approbation aux organismes membres. Notre intention est de se tenir parmi les trois premiers organismes membres des deux organisations en termes de pourcentage de scrutins possibles au sujet desquels nous votons.

	Résultat visé pour 2001-2002	Résultat réel	Résultat visé pour 2002-2003
• Classement au sein des organismes membres de l'ISO	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> place	3 <sup>e</sup> place	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> place

La troisième place représente pour le Canada une amélioration considérable par rapport aux années précédentes.

fournir des produits demandés sur le marché global et basés sur ces normes.

Le Canada est un leader dans le domaine de la gestion et des travaux techniques de l'ISO et de la CEI. Ainsi en témoigne-t-il, par exemple, par la voix du CCN, en proposant des solutions éprouvées au cours de réunions internationales. Mais il ne s'arrête pas là. Plus de 4 000 Canadiens siègent également à des centaines de comités de politiques et de gestion appartenant à ces deux organisations, membres qui sont au nombre de 130 à assumer la responsabilité de président, de secrétaire ou d'animateur de comité technique, sous-comité ou groupe de travail.

Le CCN continuera au cours de la nouvelle année financière à assumer son rôle de leader. Le Canada a en effet été élu au Conseil de l'ISO pour l'année 2002-2003 et présenté la candidature d'un Canadien à la présidence de la CEI.

Nous cherchons à travers des organismes de normalisation régionaux à créer des alliances avec des partenaires commerciaux canadiens, pour rendre plus influents à l'ISO et à la CEI les Amériques et la Côte du Pacifique. En élaborant des positions communes au sein de leurs membres, les organismes régionaux ont des chances d'amener l'ensemble des autres pays à s'intéresser aux besoins et priorités de chacun d'eux.

Ce rôle de leader joué par le Canada au sein de ces organisations contribue à favoriser la coopération régionale. La présidente de la COPANT,

Linda Lusby, est, par exemple, l'ancienne présidente du CCN.

De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Industrie Canada, nous cherchons un moyen pour les organisations de consommateurs des Amériques de travailler en collaboration plus étroite et plus efficacement.

Le Canada, les États-Unis et le Mexique collaborent depuis un certain temps à l'élaboration de positions communes à émettre à la CEI, un autre exemple de coopération régionale. Au cours de l'AF 2001-2002, nous avons établi les bases d'une structure plus formelle, la Coopération électrotechnique des Amériques, qui sera créée au cours de la nouvelle année financière.

La coopération régionale est un facteur favorable dans la réalisation des travaux du Global Relevance Task Force de la CEI, qui était chargé de trouver un moyen pour la CEI de promouvoir le recours à ses normes dans le monde grâce à l'acceptation de diverses technologies et méthodes. Le groupe de travail en question, dirigé par le Canada, a présenté cette année un rapport au Conseil de la CEI.

Les activités réalisées sur la scène nationale ont de plus en plus tendance à s'aligner sur les travaux de normalisation internationale. Le CCN incite les organismes canadiens d'élaboration de normes à adopter et adapter des normes internationales. Au cours de l'année 2001-2002, 84 pour cent des 189 Normes nationales du

Canada approuvées étaient basées sur des normes internationales, ce qui représente un pourcentage bien supérieur à celui de 75 pour cent prévu.

Sur la scène internationale comme sur la scène nationale, c'est peu à peu aux normes que l'on a recours pour régler les questions sociales, par exemple celles liées à l'environnement, la santé, la sécurité et la protection de la vie privée. Et le CCN n'y fait pas exception. En effet, plusieurs de ses Comités consultatifs se sont attelés à la révision des critères et méthodes d'élaboration et d'approbation des Normes nationales du Canada pour y inclure les aspects sociopolitiques. Il a, d'autre part, mis au point les mécanismes d'établissement des priorités nécessaires à la réalisation de projets de normalisation dans le domaine social.

La portée des domaines d'activité se faisant de plus en plus vaste, il y a pénurie de bénévoles, les personnes constituant la substance vitale sans laquelle ne pourraient être réalisés les travaux de normalisation internationale du CCN. Il faut donc se concentrer sur le recrutement et la formation de nouveaux bénévoles, tout en soulignant la contribution apportée par l'effectif actuel.

Pour les responsables du Programme des bénévoles, l'année 2001-2002 s'est déroulée dans l'effervescence. Ils ont organisé des ateliers de formation, dont le premier, présentant le CCN et le Système national de normes (SNN), a été pour la première fois offert à l'occasion de la Conférence du SNN. Ils ont également publié un dépliant sur les avantages qu'il y a à travailler comme bénévole au sein du SNN et consacré à leur programme une section de notre site Web.

Dans le cadre du Programme des bénévoles, le CCN a remis certains prix en reconnaissance de la contribution importante de certains bénévoles aux activités de normalisation du Canada.

Depuis 1969, le CCN rend hommage aux bénévoles qui se sont le plus distingués en leur attribuant le Prix Jean P. Carrière. Cependant, se rendant compte qu'un seul prix ne peut rendre justice à l'ensemble des travaux ainsi réalisés, il a décidé d'en créer sept nouveaux en reconnaissance de la contribution de diverses personnes et organisations engagées dans les travaux de normalisation.

Ces nouveaux prix ont été remis pour la première fois en mars à l'occasion de la Conférence du SNN. Au cours de la cérémonie organisée ce jour-là, il a également rendu hommage à Roy A. Phillips, auquel doit son nom l'un de ces nouveaux prix, un prix décerné en reconnaissance de la

contribution d'une personne s'étant particulièrement distinguée au Canada pour ses réalisations dans le domaine de la normalisation internationale.

Signalons, d'autre part, que le gouvernement fédéral du Canada a rendu hommage à deux de nos bénévoles, Graham Bagnell et Jock Sherry, au cours d'une cérémonie spéciale de reconnaissance des bénévoles donnée sur la Colline parlementaire à l'occasion de la Semaine nationale du bénévolat et de l'Année internationale des volontaires.

L'élaboration des normes est une entreprise qui exige un gros investissement. Le CCN soutient financièrement en partie les travaux de normalisation internationale réalisés par des Canadiens. Mais cela ne suffit pas. Il lui faut réunir des fonds

supplémentaires pour assurer au Canada une bonne représentation à l'étranger. Le Comité consultatif sur les normes du Conseil du CCN a formé un groupe d'études chargé d'examiner la question. Ce groupe présentera au cours de la nouvelle année financière une évaluation de la situation, suivie de propositions sur les mesures à prendre dans ce domaine.

## Prix 2001 du Conseil canadien des normes

### Prix Jean P. Carrière

Remis en reconnaissance de réalisations remarquables dans le domaine de la normalisation canadienne

*Margaret Soper*

### Prix Roy A. Phillips

Remis en reconnaissance d'une contribution remarquable dans le domaine de la normalisation internationale

*Reginald Shaughnessy*

### Prix de dévouement

Remis à une société, une organisation ou un groupe de consommateurs

*Direction de l'Assurance de la qualité, ministère de la Défense nationale*

### Prix de leadership

Remis au président ou à l'animateur d'un comité consultatif ou technique

*John Dunn*

### Prix décerné pour services remarquables

Remis au secrétaire d'un comité consultatif ou technique

*Ahmad Hussein*

### Prix d'excellence

Remis au membre d'un comité

*Leonard Adrian*

### Prix décerné pour services dévoués

Remis à un employé du CCN

*Jane Legault*

### Prix décerné pour réalisations exceptionnelles

Remis à un comité

*Ce prix n'a pas été remis cette année.*





# Évaluation de la conformité

## Objectifs

### Propositions de mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation :

- Renforcer l'infrastructure métrologique du Canada
- Faire des normes et de l'évaluation de conformité des sujets de politique publique
- Favoriser le recours à des systèmes de management de la qualité et de management environnemental
- Examiner et évaluer les normes du système de management

### Objectifs du Plan d'entreprise :

- Négocier et mettre en œuvre des accords de reconnaissance avec des organismes d'accréditation étrangers et internationaux
- Rationaliser et harmoniser les pratiques d'accréditation prévues dans les programmes

- Négocier et mettre en œuvre des partenariats d'accréditation avec les intéressés des secteurs public et privé et les organismes non gouvernementaux
- Adopter et mettre en œuvre des pratiques reconnues à l'échelle internationale
- Pour les cas où il n'existe aucun document d'orientation international, élaborer une documentation guide basée sur des principes reconnus à l'échelle internationale
- Incorporer aux programmes d'évaluation de la conformité les modifications et améliorations apportées aux critères, procédures et lignes directrices internationaux
- Participer à l'élaboration de normes et de guides d'évaluation de la conformité internationaux
- Participer au processus d'examen international par les pairs des accords de reconnaissance

**D**urant de nombreuses années, le but premier des programmes d'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) a été d'appuyer les déclarations concernant la conformité aux normes des produits et services. S'y est ajouté par la suite celui de procurer aux industries canadiennes l'accès aux marchés étrangers, le but ultime visé étant l'évaluation de la conformité à l'échelle mondiale, dans le cadre de laquelle un produit n'a besoin, pour être accepté sur tous les marchés, de n'être mis à l'essai ou certifié qu'une seule et unique fois.

Comment évaluer les progrès réalisés par le CCN? En comptant simplement

le nombre d'organismes que ce dernier a accrédités et en comparant les chiffres obtenus à ceux des années précédentes. C'est là, en effet, une bonne façon de savoir quel intérêt présente l'accréditation aux yeux de notre clientèle, et indirectement, à leur tour, à ceux de sa clientèle.

Voici donc les chiffres obtenus à la fin de l'AF 2001-2002 : plus de 375 organisations ont été accréditées, alors que 100 autres sont en voie de l'être. On note ainsi une augmentation de 16 pour cent par rapport à l'année précédente.

Autre indicateur de rendement : le nombre de programmes d'accréditation nouveaux ou élargis, qui témoigne de la demande en matière d'accréditation dans les nouveaux domaines. Au cours de l'année 2001-2002, nous avons accordé la première accréditation dans le cadre de notre programme des fournisseurs de services d'essais d'aptitude, un service qui permet de réaliser des comparaisons interlaboratoires pour évaluer la performance de chacun d'eux.

Nous avons entrepris l'élaboration d'un programme d'accréditation qui, pour les organismes formant et certifiant les auditeurs de systèmes de management

de la qualité et de management environnemental, combinera les programmes existants en un seul, qui s'appellera programme de certification du personnel. Ce dernier est fondé sur une nouvelle norme internationale pour l'accréditation des organismes qui certifient les aptitudes et compétences du personnel (ISO/CEI 17024, intitulée *Critères généraux pour les organismes de certification gérant la certification des personnes*). Ce programme enrichi devrait être prêt au début de la nouvelle année financière.

Il est également possible d'évaluer nos programmes d'accréditation à partir de leur performance financière et opérationnelle.

Le CCN poursuit la révision du barème des droits de ses programmes d'accréditation pour s'assurer qu'ils seront équitables, concurrentiels et efficaces. Il discute avec ses clients de tout changement proposé. Il procède actuellement à la mise sur pied d'un nouveau barème de droits pour ses programmes à l'intention des organismes registraires de systèmes de management, qui devrait entrer en vigueur au début du second semestre de la nouvelle année financière.

Divers accords commerciaux exigent que les organismes d'évaluation de la conformité étrangers aient le même accès à l'accréditation du CCN que leurs équivalents canadiens. En avril 2001, le gouvernement élargissait le mandat du CCN pour lui permettre d'offrir ses services aux clients de tous les pays des Amériques, Cuba compris, et à tous ceux des pays membres de l'Organisation de coopération

économique Asie-Pacifique (APEC), un élargissement venant s'ajouter à celui qui lui donnait la possibilité de traiter avec la clientèle d'un bon nombre de pays d'Europe. Aujourd'hui, le CCN souhaite obtenir une extension de mandat lui permettant d'inclure tous les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), projet susceptible de devenir réalité au cours de la nouvelle année financière.

Dans ce domaine de l'évaluation de la conformité, l'un des points forts des programmes d'accréditation du CCN repose sur le fait qu'ils sont fondés sur des guides et normes reconnus partout dans le monde. Les résultats obtenus par les organismes canadiens d'évaluation de la conformité accrédités sont ainsi acceptés des clients et organismes de réglementation étrangers.

Nous prenons très au sérieux le contenu de ces guides et normes. L'efficacité de nos programmes d'accréditation a été mise en évidence cette année. Nous avons en effet pour la première fois suspendu l'accréditation d'un organisme dans le cadre de notre programme des organismes registraires des systèmes de management de la qualité. L'organisme en question a alors mis en œuvre d'importantes mesures correctives pour régler les problèmes signalés à l'examen de son accréditation, et était de nouveau en règle dès le mois d'août.

Cela ne veut pas dire que le CCN se contente de suivre ces guides et normes. Il contribue aussi à leur élaboration! Comment? En participant à des forums tels que le Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO), l'International Accreditation Forum

(IAF) et la Pacific Accreditation Cooperation (PAC). C'est le CCN qui anime le groupe de travail du CASCO chargé de la révision du Guide ISO/CEI 60, *Code de bonne pratique pour l'évaluation de la conformité*, un document qui énonce les lignes directrices internationales communes régissant l'évaluation de la conformité.

Ainsi que nous l'avons précisé plus haut, l'objectif à long terme de nos programmes n'est autre que l'élaboration d'un système mondial d'évaluation de la conformité. Si dans certains secteurs ce genre de système existe déjà, sous l'égide de la CEI, il n'est toutefois pas encore apparu dans la plupart des autres secteurs.

En attendant que cela arrive, les accords de reconnaissance mutuelle constituent l'un des moyens les plus efficaces d'assurer l'acceptation à l'étranger des résultats d'évaluation de la conformité. Dans le cadre de ces accords, les participants s'engagent à reconnaître les procédures utilisées par leurs partenaires comme étant équivalentes aux leurs, un moyen qui facilite aux entreprises la vente à l'étranger de leurs biens et services, en évitant les frais et le temps exigés pour la répétition des évaluations.

Le CCN fait partie de diverses ententes déjà établies ou en cours de négociation. Il conseille et appuie le gouvernement fédéral dans le cadre de ses accords inter-gouvernements, par exemple pour ce qui est de la participation du Canada à l'OMC, l'ALENA, l'APEC et aux accords conclus avec l'Union européenne, l'Association européenne de libre-échange et la Suisse.

## Le nombre d'organismes accrédités augmente

	Au début de l'année	Nouvelles accréditations	Retraits de l'accréditation	À la fin de l'année	Accréditation non accordée à la fin de l'année
• Laboratoires d'essais et d'étalonnages	278	63	13	<b>328</b>	90
• Organismes de certification	21	2	1	<b>22</b>	3
• Organismes registraires ISO 9000	16	1	–	<b>17</b>	3
• Organismes registraires ISO 14000	7	–	–	<b>7</b>	3
• Fournisseurs de cours de formation des auditeurs	1	–	–	<b>1</b>	–
• Organismes de certification des auditeurs	1	–	–	<b>1</b>	1
<b>Total</b>	<b>324</b>			<b>376</b>	





## Indicateur de rendement : Recouvrement des coûts

Le CCN est résolu à gérer ses programmes d'accréditation selon le principe de recouvrement intégral des coûts, et ce, de façon à ce que les coûts de réalisation des programmes soient totalement recouverts par les recettes tirées des droits d'accréditation.



Programme	Résultat visé pour 2001-2002	Résultat réel	Résultat visé pour 2002-2003
• Organismes de certification	92 %	93 %	100 %
• Laboratoires d'essais et d'étalonnages		90 %	

Les charges indirectes associées au programme d'accréditation des laboratoires se situent légèrement au-dessus des prévisions. Le nouveau barème des droits mis en œuvre début 2001-2002 devrait, à longue échéance, permettre un meilleur recouvrement des coûts.

Les objectifs visés en matière de recouvrement des coûts n'étaient pas encore établis pour les programmes d'accréditation liés aux organismes registraires des systèmes de management de la qualité et des systèmes de management environnemental. Les taux réels de recouvrement des coûts étaient respectivement de 114 % et de 55 %.

Nous sommes, en outre, signataires d'ententes volontaires élaborées par des organisations telles que l'IAF et la PAC, ententes au sein desquelles on procède à une évaluation réciproque des procédures. Ce qui veut dire que c'est souvent au tour du CCN d'examiner ses pairs et de se faire évaluer lui-même. Les représentants de l'IAF et de la PAC doivent, par exemple, au début de la nouvelle année financière, venir examiner les programmes d'accréditation du CCN dans le cadre de l'évaluation de la conformité. Ce genre d'examen a pour but de vérifier si l'organisme qui en est l'objet remplit les conditions exigées pour pouvoir signer les futurs accords de reconnaissance sur la certification des produits et les systèmes de management environnemental, et pour continuer à faire partie des ententes de ces organisations sur les systèmes de management de la qualité.

Selon nous, le meilleur moyen de s'assurer la reconnaissance internationale des résultats d'évaluation de la conformité est de travailler à l'échelle internationale. Dans certains secteurs, cependant, nous en sommes loin. Si nous voulons servir les intérêts du Canada, il faut continuer à mettre sur pied des ententes entre pays. Le CCN a, au début de l'année, signé un accord de reconnaissance avec la National Cooperation for Laboratory Accreditation (NACLA) des États-Unis, dans le cadre duquel les clients des laboratoires canadiens accrédités accèdent plus facilement au marché américain.

Notre organisme est, d'autre part, l'un des deux signataires canadiens d'un nouvel accord entre les instituts nationaux de métrologie et les systèmes d'accréditation du Canada, des États-Unis et du Mexique, établissant le Comité nord-américain d'étalonnage. Ce comité jouera le rôle de forum sur l'harmonisation des systèmes d'accréditation des laboratoires d'étalonnages et instaurera la confiance dans les mesures des laboratoires accrédités.

Le CCN est signataire de plus de 20 accords bilatéraux, régionaux et internationaux (dont la liste est affichée dans son site Web). Ce rôle exige, cela est évident, une grosse somme de travail. Notre Direction du commerce et des affaires intergouvernementales a mis au point des stratégies et rédigé des documents guides susceptibles d'être utiles dans la prise de décisions concernant les accords à signer. Ces stratégies tiennent compte de ceux déjà signés, des priorités sociales et commerciales et autres objectifs, pour faire en sorte que tout nouvel accord soit le plus pratique et le plus utile possible. Leur mise en œuvre devrait donc nous aider à mieux gérer les accords auxquels nous appartenons.

Si l'un des buts majeurs de nos programmes d'accréditation est à présent la création de débouchés, nous n'en avons pas pour autant oublié l'importance de l'évaluation de la conformité dans la réalisation d'autres objectifs, à savoir la protection de la

santé, de la sécurité et de l'environnement.

Les normes et l'évaluation de la conformité font depuis des décennies partie du système de réglementation des produits électriques. D'autres agences commencent à réaliser que faire de l'accréditation, par l'intermédiaire de partenariats avec le CCN, l'un des éléments de la réglementation, peut permettre de généraliser la conformité tout en maintenant et améliorant la sécurité publique et en réduisant du même coup les dépenses du gouvernement.

L'accréditation du CCN associée aux appareils médicaux fait à présent partie du système de réglementation fédéral. À partir de janvier 2003, l'on exigera que, pour être vendus au Canada, certains types d'appareils soient fabriqués selon un système de management de la qualité fondé sur ISO 9000. Le CCN est, dans le cadre du Programme des produits thérapeutiques de Santé Canada, habilité à reconnaître aux organismes registraires de systèmes de management accrédités la capacité d'enregistrer les systèmes qualité des fabricants selon la norme en question. L'organisme reconnaissait cette année cette capacité à ses deux premiers organismes registraires de ce secteur.

Les normes et l'évaluation de la conformité jouent, en outre, un rôle important dans le domaine de l'industrie des aliments biologiques. La Norme nationale du Canada sur l'agriculture biologique, approuvée en 1999 par le CCN, contient une définition éloquent



## Indicateur de rendement : Délai de mise en œuvre – Programme d'accréditation des laboratoires

Si des laboratoires font une demande d'accréditation auprès du CCN, c'est que ce genre de reconnaissance est indispensable à la réussite de leur entreprise. Pour qu'il soit capable d'offrir un service de qualité à la clientèle, il lui faut pouvoir répondre rapidement et efficacement à cette demande.

	Résultat visé pour 2001-2002	Résultat réel (moyenne)	Résultat visé pour 2002-2003
• Délai de traitement d'une nouvelle demande d'accréditation	210 jours	<b>256 jours</b>	
• Délai de traitement d'un renouvellement d'accréditation	120 jours	<b>140 jours</b>	
• Délai de traitement d'une demande d'extension de la portée	180 jours	<b>123 jours</b>	
• Délai de traitement des plaintes déposées au sujet du programme :			Nouveaux indicateurs à établir
– accuser réception de la plainte dans les...	48 heures	<b>7 jours</b>	
– fermer le dossier de la plainte dans les...	60 jours	<b>7 jours</b>	
• Délai de traitement des plaintes déposées contre les clients du programme :			
– accuser réception de la plainte dans les...	48 heures	<b>37 jours</b>	
– fermer le dossier de la plainte dans les...	120 jours	<b>32 jours</b>	

Bien que le temps de réponse soit un élément important pour ce qui est de la qualité des services, c'est de facteurs indépendants de notre volonté que dépendait le délai exigé pour certaines procédures. C'est pourquoi, ce genre d'objectifs n'est pas nécessairement un indicateur acceptable de la qualité de nos services. Nous avons l'intention d'en établir d'autres, plus fiables, pour la nouvelle année.

du vocable « biologique » et sert de base aux programmes de certification qui permettront la vente sur les marchés étrangers des produits biologiques canadiens.

Le CCN gère un programme d'accréditation des organismes qui certifient les producteurs selon les exigences de cette norme, un programme qui a connu une activité intense en juin 2001, à l'annonce par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada de la décision de son ministère d'aider à assumer le coût de l'accréditation. C'est en janvier 2002 qu'a été accordée la première accréditation dans le cadre de ce programme.

Il existe au Canada un certain nombre d'autres organisations gérant des programmes d'accréditation des organismes de certification de produits biologiques. Le CCN a invité ces dernières à intégrer dans le sien leurs programmes.

Le CCN gère en outre un programme d'accréditation des organismes qui enregistrent les systèmes d'aménagement forestier durable selon une Norme nationale du Canada. Il travaille en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles de

l'Ontario à la préparation d'un accord liant l'Initiative de vérification indépendante des pratiques forestières de ce ministère à son programme.

Une autre préoccupation du domaine de l'environnement : les émissions de gaz à effet de serre, dont on craint qu'elles ne soient en partie responsables du changement climatique. Le Canada aura probablement besoin, pour remplir ses engagements dans le domaine de l'environnement, d'un système de surveillance et de rapports sur la quantité des gaz à effet de serre présents dans l'air au Canada. Le CCN croit fermement que dans ce genre de programme de vérification il est recommandé d'avoir recours à des normes et guides internationaux. En collaboration étroite avec l'ISO, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, il s'efforce de faire mieux connaître les solutions proposées par la normalisation.

La perception du public est l'un des facteurs à considérer dans la volonté d'incorporer la normalisation aux systèmes de réglementation. Certains craignent que les solutions de rechange proposées à la réglementation constituent un risque pour la santé et la sécurité du public, surtout après des

incidents tels que la contamination en mai 2000 du système d'eau potable de Walkerton (Ontario).

Le fait de mieux faire connaître le Système national de normes (SNN) contribuerait à dissiper cette crainte. Les sceptiques pourraient même retourner leur veste. Lors de l'enquête publique menée à la suite de la tragédie de Walkerton, l'Ontario Medical Association (OMA) a recommandé que l'on fasse de l'accréditation des laboratoires un élément du contrôle de la qualité de l'eau, en précisant cependant que c'est à un nouvel organisme, ne faisant pas partie du système d'accréditation des laboratoires existant, que serait confiée cette tâche. De concert avec notre partenaire de l'accréditation, l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE), nous avons communiqué avec l'OMA pour discuter de nos programmes. Et dès la fin de l'année, cette dernière envisageait de devenir l'un de nos partenaires dans le cadre d'un programme d'accréditation des laboratoires médicaux.

L'enquête sur la tragédie de Walkerton s'est révélée l'occasion de mieux faire connaître la normalisation. Au cours de cette enquête, le CCN, l'ACLAE et le



Conseil canadien des laboratoires indépendants ont présenté un document sur le rôle de l'accréditation dans la vérification de la compétence des laboratoires. Le CCN répondait ainsi à la demande du Commissaire chargé de l'enquête qui souhaitait entendre ses commentaires sur la façon dont il envisageait l'avenir, sous l'angle de l'efficacité des systèmes d'accréditation basés sur les normes.

En février, un laboratoire accrédité d'Hamilton (Ontario) recevait la visite de la police dans le cadre d'une enquête menée sur une affaire de falsification. À la suite de cette enquête, le laboratoire décidait de demander le retrait de sa propre accréditation. Une autre situation qui a permis de mieux faire connaître le système, son rôle en matière d'accréditation et les critères d'accréditation du CCN.

S'il est vrai que l'insertion de l'évaluation de la conformité dans les initiatives réglementaires, ou son utilisation en tant qu'alternative à la réglementation, peut alléger la charge financière des contribuables, l'établissement et le maintien de certains programmes pourraient être coûteux. Le CCN étudie l'impact financier de la croissance de ces programmes pour savoir s'il devra y consacrer plus de fonds.

Les partenariats du SNN ont eux aussi un rôle à jouer dans l'efficacité des initiatives d'évaluation de la conformité liées à l'industrie et de celles associées à l'auto-réglementation. Le CCN incite, par exemple, les associations industrielles à travailler à leurs programmes de sécurité alimentaire dans le cadre du Système. L'organisme s'est vu proposer de prêter son expertise aux travaux entrepris par le Comité international olympique pour établir un système d'accréditation des laboratoires se livrant à des tests antidopages sur les athlètes olympiques. On peut envisager l'élaboration de nouveaux programmes d'accréditation ou l'expansion de ceux existant dans d'autres domaines, à savoir l'analyse des risques – point critique pour leur maîtrise (HACCP), un système de sécurité alimentaire qui cherche et contrôle les éléments pour lesquels on envisage le plus la possibilité de problèmes graves.

## Le site Web du CCN (www.ccn.ca) agrémenté de nouvelles rubriques

- Foire aux questions (FAQ)
- *Visite guidée dans le monde des normes*, présentation interactive du CCN et du Système national de normes
- Une nouvelle section sur le Programme des bénévoles
- Une nouvelle section sur les initiatives du CCN en matière de commerce et de politiques
- *La couleur des normes*, cahier d'activité présentant aux jeunes le monde des normes et de la normalisation

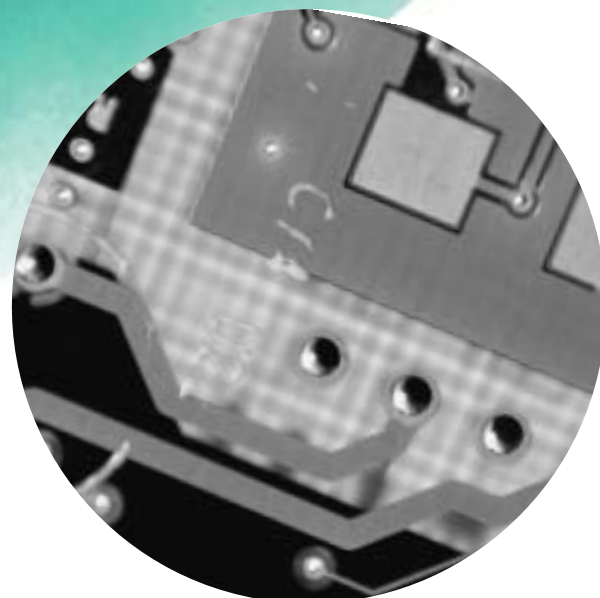
Ancienne interface



Nouvelle interface, dévoilée en janvier 2002



# Politiques et information



## Objectifs

### Propositions de mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation :

- Créer et maintenir un cadre de travail pour l'élaboration des positions nationales
- Développer et maintenir la capacité de rédaction, d'analyse et de diffusion de la politique afférente aux normes
- Promouvoir l'utilisation du Système national de normes (SNN)
- Travailler en faveur d'un système global d'accréditation
- Faire des normes et de l'évaluation de conformité des sujets de politique publique
- Déterminer et communiquer aux intervenants les objectifs et stratégies sous-jacents aux Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) sur le commerce

- Appuyer l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)
- Susciter une participation sectorielle stratégique

### Objectifs du Plan d'entreprise :

- Maintenir le Point d'information, le service *Export Alert!*, le Service d'information et de recherche et le Centre de documentation technique
- Établir des relations plus solides avec partenaires et clients
- Assurer la diffusion par voie électronique de produits et services d'information plus pertinents et plus « ciblés »

Il est devenu évident ces dernières années que le Conseil canadien des normes (CCN) ne doit pas se contenter de fournir une information élémentaire, par exemple se limiter à expliquer à quelle norme s'applique un produit. Il doit incontestablement développer à présent des outils lui permettant de réunir, analyser et diffuser l'information liée aux normes dans un contexte à la fois stratégique et politique.

C'est en grande partie ce que cherche à faire la section politique de notre Direction du commerce et des affaires

intergouvernementales. Formée au cours de l'année financière précédente, cette section a pris sa vitesse de croisière au cours de l'AF 2001-2002, au cours de laquelle elle a élaboré un certain nombre de documents de politiques et des mécanismes d'établissement de priorités censés rendre plus efficaces les approches politiques et stratégiques de l'organisme. Elle a, par exemple, élaboré des documents sur les principes dont il faut tenir compte dans la négociation d'accords de reconnaissance, et préparé un cadre de travail pour l'accueil d'événements liés à la normalisation ainsi qu'une approche stratégique pour

la participation aux accords internationaux d'évaluation de la conformité. Elle participe en outre souvent, au nom du CCN, à des forums internationaux tels que l'IAF.

Le CCN continue à occuper la première place au Canada dans le domaine de l'information liée aux normes. Au cours de l'AF 2001-2002, son Service d'information et de recherche s'est en effet occupé de plus de 5 400 demandes de renseignements provenant de l'industrie, des gouvernements et du grand public, dont environ 87 pour cent ont été présentées par des compagnies



## Indicateur de rendement : Collections de normes en format électronique

Les versions électroniques des normes (sur CD-ROM et en ligne) sont plus accessibles plus rapidement. Nous sommes déterminés à fournir sous format électronique la totalité de notre collection de normes canadiennes, étrangères et internationales.



	Résultat visé pour 2001-2002	Résultat réel	Résultat visé pour 2002-2003
• Pourcentage de la collection fournie sous format électronique	100 %	90 %	100 %

Dix-huit des vingt collections de normes sont à présent accessibles en format électronique, et les deux autres ne sauraient tarder.

canadiennes, les deux tiers environ venant de PME.

Le rôle de ce service n'est pas uniquement de répondre aux demandes des gens, mais de réaliser des recherches approfondies et à long terme sur des questions liées aux normes. Parmi la clientèle qui s'est adressée à notre service cette année, citons le ministère du Solliciteur général et Industrie Canada.

Notre Centre de documentation technique abrite la collection la plus complète au Canada de normes canadiennes, étrangères et internationales, ainsi que divers autres documents liés aux normes et à la réglementation. Le Centre est en train de mettre à niveau ses logiciels, afin de faciliter l'accès aux quelque 450 000 documents qui constituent sa collection. La tenue d'une bibliothèque de cette importance exige un investissement. Heureusement, le CCN étant l'organisme membre canadien de l'ISO, la moitié de ses homologues étrangers ont accepté de lui céder sans frais leur collection.

L'ALENA et l'OMC exigent tous deux de leurs signataires qu'ils gèrent des Points d'information, c'est-à-dire un échange d'information sur les changements proposés par les gouvernements à leurs lois et règlements. Le CCN gère pour sa part, au nom du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le Point d'information du Canada.

*Export Alert!*, l'un des services offerts par le Point d'information, est le seul système d'avis électroniques de son espèce dans le monde. Il a été cette année revu et corrigé à la demande de

ses abonnés. Il présente donc actuellement ses avis en format HTML et offre une option par pays permettant de connaître les propositions réglementaires et d'avoir un meilleur accès au texte intégral des modifications proposées aux lois et règlements.

Ce service, destiné avant tout aux exportateurs canadiens, est devenu cette année un produit d'exportation en soi. On en a lancé en octobre la version américaine, qui fonctionne avec le matériel informatique et les logiciels du CCN. Notre organisme fait la promotion de ce service auprès des autres Points d'information. Pour aider les pays d'Amérique latine à remplir leurs obligations à l'égard de l'OMC, nous en avons élaboré une version espagnole, *¡Alerta al Exportador!*, déjà reprise par la Bolivie.

Nous mettons actuellement au point un certain nombre de produits d'information spécialisés qui aideront les entreprises et les industries à la recherche d'un certain type d'information sur les normes. En voici quelques-uns :

- *Législation canadienne sur la sécurité des produits de consommation : Guide d'introduction;*

- *RéguVision*, base de données des normes citées dans les lois et règlements fédéraux;

- *AlertoNorm!*, système d'avis électroniques sur le modèle d'*Export Alert!*, qui avertit de la parution des nouvelles normes internationales et canadiennes et des modifications apportées aux normes existantes.

Tous ces produits devraient être accessibles au cours de la nouvelle année financière.

Le site Web du CCN constitue lui aussi une source d'information sur les normes. De plus en plus fréquenté, il compte une moyenne mensuelle de 200 000 visites de page.

Les sites qui remportent la faveur des internautes sont les « portails », qui permettent à ces derniers de filtrer la foule des renseignements donnés pour en dégager ce qui les intéresse. Le CCN est en train de construire dans son propre site un portail destiné au Système national de normes (SNN), qui permettra à ceux qui l'utiliseront de visiter le Système en ne passant que par l'information dont ils ont besoin, importante pour eux et correspondant à leur niveau de connaissances. À la fin de l'année, un consultant a procédé à l'étude des besoins des utilisateurs de l'interne et était prêt à passer à l'étude de ceux de l'externe. L'installation du portail Web devrait être terminée à la fin de l'année 2002.

En attendant de pouvoir disposer de ce portail, nous utilisons à présent une version repensée du site existant, dont l'aspect est plus professionnel et qui se révèle plus facile à utiliser. Nous avons, en outre, mis en œuvre un certain nombre de mesures techniques destinées à améliorer la performance de ce site.

Nous avons cette année inséré dans notre site Web de nouvelles sections sur les initiatives du CCN en matière de commerce et de politiques, le Programme des bénévoles et la Foire aux questions (FAQ).

Le CCN ne se contente pas de procurer aux intéressés de la normalisation une information spécifique ciblée, il s'efforce en outre de faire mieux connaître aux Canadiens la normalisation et l'existence des services qu'il fournit. Le public visé



## Indicateur de rendement : **Accroissement du nombre d'abonnés d'Export Alerte!**

Les avertissements des changements survenus dans les règlements qui touchent leurs produits, *Export Alerte!* offre aux exportateurs canadiens un service bien pratique. Nous faisons en sorte que les entreprises canadiennes susceptibles de bénéficier de ce service soient au courant de son existence et y souscrivent.

	Résultat visé pour 2001-2002	Résultat réel	Résultat visé pour 2002-2003
• Augmentation du nombre des abonnés au cours de l'AF 2001-2002	5 %	<b>62 %</b>	8 %

Les améliorations apportées au service, alliées à plusieurs initiatives en matière de marketing, ont permis d'accroître le nombre d'abonnés d'*Export Alerte!*, et ce, nettement plus que prévu.

ici en priorité : les exportateurs, les PME (petites et moyennes entreprises) et les industries naissantes. Nous avons donc élaboré un certain nombre de produits promotionnels d'information à l'intention de ce dernier.

Les salons professionnels sont l'occasion de faire connaître le CCN et le SNN.

Nous avons participé cette année :

- à l'Ontario Environmental Management and Compliance (management environnemental et conformité, Ontario) tenu en avril 2001, à Toronto;
- à la conférence annuelle de l'American Society for Quality, tenue en

mai 2001, à Charlotte, en Caroline du Nord, États-Unis;

- à la National Conference of Standards Laboratories International, tenue en juillet 2001, à Washington, États-Unis;
- à la conférence annuelle et au salon professionnel des Manufacturiers et Exportateurs du Canada, tenus à Montréal en septembre 2001;
- aux foires-info d'Industrie Canada pour les PME, tenues en octobre 2001, à London (Ontario) et à Maniwaki (Québec), puis en novembre 2001, à Edmonton (Alberta);
- à Globe 2002, tenu en mars 2002, à Vancouver (Colombie-Britannique).

Un autre moyen de communiquer de l'information sur la normalisation : les revues professionnelles. Depuis 1998, le CCN fait paraître tous les deux mois dans la revue *Hazardous Materials Management* une colonne portant sur les normes. Au cours de l'année écoulée, on y a traité des travaux du comité technique de l'ISO sur le management environnemental, des nouvelles normes de la série ISO 14000, du rôle des normes dans la lutte contre le terrorisme et d'une nouvelle norme canadienne pour la classification des déchets ménagers dangereux.

## Nouveaux produits d'information

### Publiés en 2001-2002

- *Les coulisses de la CAI*, périodique électronique sur les travaux de la Direction du commerce et des affaires intergouvernementales, qui sera publié trois fois par année
- *La couleur des normes*, cahier d'activité présentant aux jeunes le monde des normes et de la normalisation

### En cours d'élaboration (pour parution en 2002-2003)

- *RéguVision*, base de données des normes citées dans les règlements fédéraux
- *Législation canadienne sur la sécurité des produits de consommation : Guide d'introduction*
- *AlertoNorm!*, service d'avis électroniques avertissant de l'existence des nouvelles normes canadiennes et internationales et des modifications qui y sont apportées





# Rapport de gestion

## Fonctionnement

Dans le cadre du commerce et de la compétitivité internationaux, les normes sont devenues indispensables. Elles aident les sociétés à avoir recours à de nouvelles technologies, à se donner un avantage concurrentiel et à se faire des chefs de file sur le marché. Elles sont également utiles aux Canadiens dans leur prise en compte des priorités environnementales et sociales.

Le Conseil canadien des normes (CCN) et le Système national de normes (SNN) doivent continuer à réagir aux influences extérieures susceptibles d'être génératrices de nouvelles opportunités et de nouveaux enjeux au chapitre de leurs programmes et services. Le principe de recouvrement des coûts qui régit les programmes d'évaluation de la conformité fait que le CCN doit répondre aux exigences des marchés au sein desquels évolue sa clientèle. Dans la gestion, on doit se montrer réalistes pour ce qui est des programmes et services que l'organisme doit offrir, et ce, en s'appuyant sur les besoins et les attentes des clients acquis et potentiels. (Voir *Points importants*, page 30)

## Finances

Le total des recettes autres que le crédit parlementaire, qui s'élève à 5,4 millions \$, est supérieur de 23 % à celui de 4,4 millions \$ enregistré pour l'AF 2000-2001. Toutes les catégories de recettes se sont considérablement accrues, si ce n'est que l'on constate une légère baisse des activités du **Point d'information OMC/ALENA**. La hausse constatée dans **Autres** est attribuable aux recettes tirées des frais d'inscription de la Conférence du SNN ainsi que du parrainage et de la commandite de cet événement, tenu en mars 2002, et des activités d'hébergement de forums Web. Il faut noter, en particulier, la hausse dans le domaine de l'**Évaluation de la conformité – Droits d'accréditation**.

Les **Redevances provenant de la vente des normes**, qui se montent à 656 000 \$, ont subi une hausse de 18 % par rapport à celles, de 556 000 \$, de l'année précédente. Les redevances versées par notre distributeur canadien exclusif, IHS Inc., ont légèrement baissé, en raison de la préférence des clients pour les normes en format électronique plutôt qu'en format papier. L'ISO et la CEI

ont, d'autre part, lancé ensemble des boutiques Web où les internautes peuvent, sans attendre, télécharger les normes électroniques de leur choix. On continue également à rendre de plus en plus accessibles en réseau au moyen d'accords de licence les normes et collections de normes. Grâce aux conditions régissant notre statut de membre de l'ISO et de la CEI et à cette situation, les redevances perçues de la part des deux organismes ont, en termes de pourcentage, considérablement augmenté au cours de l'année écoulée.

Les **Droits d'accréditation perçus dans le cadre des activités d'évaluation de la conformité** pour l'obtention de l'accréditation, comprises dans les programmes Certification, Systèmes de management de la qualité et environnemental, et Laboratoires d'essais et d'étalonnages (PALCAN), sont passés de 3,2 millions \$ à 4 millions \$, ce qui représente une augmentation de 27 %. Chacun des programmes a vu ses recettes s'accroître, ce qui a permis au CCN de continuer dans le sens du but visé ici, à savoir, tenter de réussir à mener ces activités en respectant le principe du



## Points importants

Le tableau suivant présente certains des points importants pour le CCN et le SNN.

Point considéré	Possibilités	Enjeux
La réglementation et le Système national de normes (SNN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduisant la charge réglementaire, la normalisation peut jouer un rôle majeur.</li> <li>• Les gouvernements cherchent une alternative à la réglementation qui permette de sauvegarder la sécurité du public. Le SNN représente la solution idéale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager les gouvernements dans les travaux de normalisation</li> <li>• Mettre en œuvre de nouveaux programmes lorsqu'il y a un manque important de ressources pour appuyer ceux existant</li> <li>• Élaborer de nouveaux programmes dans les délais exigés</li> <li>• Mettre en chiffres l'économie réalisée en remplaçant la réglementation par la normalisation</li> </ul>
La Stratégie canadienne de normalisation (SCN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les intéressés du SNN étaient favorables à la SCN. C'est ainsi qu'on élabore actuellement une méthode nationale à appliquer après la mise en œuvre de la SCN.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître les ressources supplémentaires exigées pour appuyer sans relâche la méthode nationale et mettre tout en œuvre pour obtenir ces ressources</li> </ul>
La participation à des forums régionaux et internationaux de normalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notre participation aux activités de ces forums a entraîné une réduction des obstacles commerciaux et permis de faire de la normalisation une priorité pour les exportateurs.</li> <li>• Le SNN du Canada est souvent cité en exemple. C'est pourquoi, on nous a demandé d'aider à élaborer des systèmes semblables dans d'autres pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses en matière de ressources humaines et financières associées à l'établissement de relations et à la représentation du Canada</li> <li>• Faire comprendre à nos clients l'intérêt que présente cette participation</li> </ul>
Les organismes accrédités réduisent le nombre d'accréditations nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous faisons partie des organismes d'accréditation du monde offrant tous les services possibles aux laboratoires, aux organismes de certification et aux organismes registraires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un grand nombre d'organismes d'accréditation concurrents, dont beaucoup opèrent sur la scène internationale</li> <li>• Nécessité de reconnaître les besoins et les attentes de nos clients et d'y répondre</li> <li>• Si les recettes tirées de l'accréditation diminuent, il faut augmenter les droits des clients qui le demeurent.</li> </ul>
Initiatives en matière de politiques sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 15 000 personnes œuvrent au sein du SNN à titre bénévole, un grand nombre d'entre elles appartenant à des comités qui élaborent des normes importantes susceptibles d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.</li> <li>• Pour ses activités de normalisation, le Canada est un modèle, et c'est grâce aux travaux qu'il réalise sur la scène internationale qu'il aide les pays en développement à intégrer les normes dans leurs politiques sociales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier insuffisant pour la réalisation de projets liés aux politiques sociales</li> <li>• Engager les organismes dispensateurs dans la réalisation de programmes d'aide aux pays en développement, et obtenir d'eux qu'ils s'engagent à contribuer financièrement à la réalisation de ces programmes.</li> </ul>

recouvrement intégral des coûts. Cette croissance est en grande partie due à l'élargissement de la clientèle de base ainsi qu'à une activité accrue de la clientèle en général. Un nouveau barème des droits du programme PALCAN a été mis en œuvre le 1<sup>er</sup> avril 2001, une telle révision visant à mieux équilibrer recettes et dépenses.

Le **Crédit parlementaire**, de 6,5 millions \$, est supérieur de 1,6 million \$ à celui de l'année précédente, et ce, à la suite de l'approbation d'un supplément qui

viendra s'ajouter à titre permanent au crédit de base du CCN. Cet acquis est le résultat de l'examen de l'intégrité des programmes du CCN qui avait pour but de vérifier si la société disposait des ressources nécessaires pour remplir son mandat. Ces fonds supplémentaires ont été utilisés pour doter l'organisme de ressources humaines, poursuivre les travaux de mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) et investir dans le domaine de l'infrastructure nécessaire. Grâce à l'octroi de ce crédit parlementaire, le

CCN a pu assumer 55 % de ses frais d'exploitation et de ses dépenses en capital, alors qu'au cours de l'AF 2000-2001 il n'avait pu en assumer que 51 %.

Les **Dépenses totales** de l'AF 2001-2002 sont passées des 9,5 millions \$ de l'AF 2000-2001 à 11,8 millions \$, ce qui représente une augmentation de 23 %. Pour ce qui est des programmes, on note une augmentation des dépenses dans tous les domaines importants, augmentation due à la mise en œuvre de la SCN et à



l'accroissement des activités des programmes d'Évaluation de la conformité. Cette augmentation des dépenses a été possible en raison de l'augmentation des recettes et du Crédit parlementaire.

Les salaires et avantages sociaux ont augmenté. En effet, les postes demeurés vacants une bonne partie de l'année précédente ont été dotés en personnel, et l'on en a également créé de nouveaux. Les déplacements, bien qu'ayant été plus nombreux qu'au cours de l'année précédente, se situaient bien au-dessous des prévisions budgétaires, et ce, en raison des événements dramatiques du 11 septembre 2001. On constate que jusqu'à septembre, certains postes vacants n'avaient pas été occupés à temps plein, ce qui explique le fait que les activités n'aient pas été aussi importantes que prévu. Au

chapitre des services professionnels et spéciaux, les dépenses ont nettement dépassé les prévisions budgétaires, là encore en raison d'une dotation en personnel qui s'est faite tardivement. Il a donc fallu faire appel à des sous-traitants pour remplir les fonctions qui autrement auraient été confiées à des employés de l'interne. Comme le CCN occupait ses nouveaux locaux depuis un an, les dépenses de la rubrique locaux ont diminué. L'organisme dépense par année 230 000 \$ de moins que lorsqu'il occupait ses anciens locaux.

L'augmentation importante observée à la rubrique **Réunions** est attribuable à la tenue de la Conférence du SNN, l'un des éléments clés de la SCN. À la rubrique **Fournitures**, les dépenses sont supérieures aux prévisions budgétaires. Cela s'explique par l'acquisition d'équipement à l'intention

des nouveaux employés, la mise à niveau du logiciel de productivité du CCN et l'acquisition de logiciels de formulaires électroniques.

Le total des recettes et du financement est supérieur de 402 000 \$ aux dépenses, alors que l'année précédente l'organisme accusait un déficit de 11 000 \$. Cet excédent a permis au CCN d'acquiescer des immobilisations tout en étant capable de retrouver un fonds de roulement normal, c'est-à-dire l'équivalent du montant nécessaire pour faire fonctionner l'organisme durant deux mois.



## Finances – Aperçu pour la période allant de 1997 à 2003

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003 (budget)
<b>Recettes</b>						
Droits d'accréditation	2 031 315 \$	2 337 497 \$	2 751 778 \$	3 164 349 \$	4 025 468 \$	3 832 300 \$
Recettes tirées de la vente des normes <sup>1</sup>	1 808 928	533 060	530 107	556 012	656 034	555 000
Point d'information OMC/ALENA	274 692	296 864	304 027	309 050	299 824	251 800
Financement du Programme des initiatives en matière de normes	866 391	635 902	1 234 714	–	–	–
Crédit parlementaire	4 957 547	4 938 161	5 132 924	4 925 095	6 523 024	6 694 500
Autres	262 279	276 392	534 623	554 590	650 164	898 600
	<b>10 201 152 \$</b>	<b>9 017 876 \$</b>	<b>10 488 173 \$</b>	<b>9 509 096 \$</b>	<b>12 154 514 \$</b>	<b>12 232 200 \$</b>
<b>Dépenses</b>						
Évaluation de la conformité	2 045 266	1 972 299	2 589 880	2 497 893	2 833 835	2 968 800
Vente des normes <sup>1</sup>	1 291 025	50 715	–	–	–	–
Services d'information	409 812	390 926	419 732	375 411	389 762	476 950
Point d'information OMC/ALENA	274 691	296 866	304 027	309 050	299 824	251 800
Élaboration des normes	2 459 437	2 705 012	2 690 307	2 481 359	3 187 459	3 539 200
Commerce et affaires intergouvernementales	598 552	535 504	697 285	538 060	759 658	945 900
Gestion et administration	3 210 367	3 109 295	3 769 330	3 317 982	4 282 158	4 049 550
	<b>10 289 150 \$</b>	<b>9 060 617 \$</b>	<b>10 470 561 \$</b>	<b>9 519 755 \$</b>	<b>11 752 696 \$</b>	<b>12 232 200 \$</b>
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(87 998) \$</b>	<b>(42 741) \$</b>	<b>17 612 \$</b>	<b>(10 659) \$</b>	<b>401 818 \$</b>	<b>– \$</b>

<sup>1</sup> Le Service de vente des normes, autrefois assuré dans les locaux du CCN, a été confié au début de 1998-1999 à un sous-traitant. Les chiffres indiqués pour cette année-là et les années suivantes correspondent à des redevances nettes.



# Les états financiers

## Rapport sur la responsabilité

Allan Rock, c.p., député  
Ministre de l'Industrie

Monsieur le Ministre,

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui conviennent aux activités du Conseil. L'information financière présentée dans le Rapport annuel est en conformité avec les états financiers. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le vérificateur général du Canada effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir si les états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le Conseil, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et les représentants du vérificateur général pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

Le président,

**Hugh Krentz**

Le 17 mai 2002

## Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Industrie

J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 2002 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour la vérificatrice générale du Canada

**Richard Flageole, FCA**  
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada  
le 17 mai 2002

## BILAN

au 31 mars	2002	2001
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	1 197 022 \$	1 231 494 \$
Débiteurs :		
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	201 553	273 919
Autres	1 194 942	1 216 245
Crédit parlementaire à recevoir	1 356 221	310 000
Charges payées d'avance	831 762	356 222
	4 781 500	3 387 880
<b>Immobilisations</b> (note 3)	1 206 790	1 123 926
	5 988 290 \$	4 511 806 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	1 417 546 \$	635 564 \$
Sommes à payer aux employés	65 282	54 772
Cotisations d'accréditation reportées	1 269 890	1 070 580
	2 752 718	1 760 916
<b>À long terme</b>		
Produits reportés liés aux immobilisations (note 4)	24 227	124 856
Financement public reporté (note 5)	825 293	622 806
Produit reporté - Somme reçue pour les améliorations locatives (note 6)	357 270	376 264
	1 206 790	1 123 926
	3 959 508	2 884 842
<b>AVOIR DU CANADA</b>		
<b>Avoir du Canada</b>	2 028 782	1 626 964
	5 988 290 \$	4 511 806 \$

Engagements (note 10)

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**Approuvé par le Conseil :**

Le président,



Le directeur général,



## ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR DU CANADA

pour l'exercice terminé le 31 mars	2002	2001
<b>Produits</b>		
Cotisations d'accréditation pour l'évaluation de la conformité	4 025 468 \$	3 164 349 \$
Redevances provenant de la vente des normes (note 8)	656 034	556 012
Point d'information de l'OMC/ALENA	299 824	309 050
Autres	436 464	357 731
	<b>5 417 790</b>	<b>4 387 142</b>
<b>Charges (note 9)</b>		
Évaluation de la conformité	2 833 835	2 497 893
Services d'information	389 762	375 411
Point d'information de l'OMC/ALENA	299 824	309 050
Élaboration des normes	3 187 459	2 481 359
Commerce et affaires intergouvernementales	759 658	538 060
Gestion et services administratifs	4 282 158	3 317 982
	<b>11 752 696</b>	<b>9 519 755</b>
<b>Perte nette avant le financement public</b>	<b>(6 334 906)</b>	<b>(5 132 613)</b>
<b>Financement public</b>		
Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	6 523 024	4 925 095
Amortissement du financement public reporté	213 700	196 859
	<b>6 736 724</b>	<b>5 121 954</b>
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>401 818</b>	<b>(10 659)</b>
Avoir du Canada au début de l'exercice	1 626 964	1 637 623
<b>Avoir du Canada à la fin de l'exercice</b>	<b>2 028 782 \$</b>	<b>1 626 964 \$</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars	2002	2001
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net (perte nette)	<b>401 818 \$</b>	(10 659) \$
Régularisation pour des éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	<b>340 898</b>	404 396
Amortissement des produits reportés liés aux immobilisations	<b>(100 629)</b>	(189 549)
Amortissement du financement public reporté	<b>(213 700)</b>	(196 859)
Amortissement de la somme reçue pour les améliorations locatives	<b>(26 569)</b>	(17 988)
	<b>401 818</b>	(10 659)
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	<b>(436 290)</b>	522 480
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>(34 472)</b>	511 821
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat d'immobilisations	<b>(423 762)</b>	(915 158)
<b>Activités de financement</b>		
Financement pour l'achat d'immobilisations		
Crédit parlementaire	<b>416 187</b>	520 905
Somme reçue pour les améliorations locatives	<b>7 575</b>	394 253
	<b>423 762</b>	915 158
(Diminution) augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	<b>(34 472)</b>	511 821
Encaisse au début de l'exercice	<b>1 231 494</b>	719 673
Encaisse à la fin de l'exercice	<b>1 197 022 \$</b>	1 231 494 \$

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*



## Notes aux états financiers du 31 mars 2002

### 1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 1996); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts régionaux et internationaux du Canada en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI), au Congrès de normalisation des pays du Pacifique, à la Commission panaméricaine des normes techniques, à la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais, à la Pacific Accreditation Cooperation, à l'Inter-American Accreditation Cooperation et à l'International Accreditation Forum;
- voit à la bonne participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à la mise sur pied d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue l'information sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

#### a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon une méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens.

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

#### b) Produits

Les produits relatifs aux cotisations d'accréditation et aux redevances provenant de la vente des normes sont enregistrés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le recouvrement des charges engagées en vertu de l'entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) est comptabilisé à titre de produit au moment où les charges sont engagées.

#### c) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé.

#### d) Régime de retraite

Les employés cotisent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique du gouvernement du Canada. De son côté, le Conseil canadien des normes verse des cotisations correspondant à la contribution dite de l'employeur. Ce montant, actuellement un multiple de celui versé par l'employé, est susceptible de changer avec le temps et en fonction de l'état du régime. Les cotisations du Conseil représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite et sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

### 3. IMMOBILISATIONS

	2002		2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	264 550 \$	84 004 \$	180 546 \$	188 051 \$
Matériel	1 596 980	1 093 290	503 690	430 086
Améliorations locatives	584 138	61 584	522 554	505 789
	2 445 668 \$	1 238 878 \$	1 206 790 \$	1 123 926 \$

### 4. PRODUITS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Le Conseil s'est vu accorder par Industrie Canada des contrats pour gérer diverses initiatives en matière de normes. Certains de ces contrats ont nécessité l'acquisition d'immobilisations. Les montants reçus conformément à ces contrats ont été enregistrés comme produits reportés et sont constatés à titre de produits au fur et à mesure que les immobilisations connexes sont amorties.

Les variations dans les produits reportés liés aux immobilisations pour l'exercice sont les suivantes :

	2002	2001
Solde au début de l'exercice	124 856 \$	314 405 \$
Moins les montants amortis par constatation au titre de produits	100 629	189 549
Solde à la fin de l'exercice	24 227 \$	124 856 \$

### 5. FINANCEMENT PUBLIC REPORTÉ

Le financement public reporté représente la tranche non amortie des crédits parlementaires affectés à l'achat d'immobilisations amortissables.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2002	2001
Solde au début de l'exercice	622 806 \$	298 760 \$
Plus les crédits affectés à l'achat d'immobilisations amortissables	416 187	520 905
Moins l'amortissement	213 700	196 859
Solde à la fin de l'exercice	825 293 \$	622 806 \$

### 6. PRODUIT REPORTÉ - SOMMES REÇUES POUR AMÉLIORATIONS LOCATIVES

Le Conseil a obtenu du locateur des fonds pour défrayer le coût des améliorations locatives apportées aux locaux. Ces fonds, enregistrés comme produit reporté, sont amortis et constatés à titre de produit sur toute la durée du bail.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2002	2001
Solde au début de l'exercice	376 264 \$	—
Plus les sommes reçues du locateur	7 575	394 253 \$
Moins l'amortissement	26 569	17 989
Solde à la fin de l'exercice	357 270 \$	376 264 \$

## 7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les débiteurs et les créiteurs surviennent dans le cours normal des affaires. Ils sont tous dus sur demande et ne portent pas intérêt. Leur valeur comptable est sensiblement équivalente à leur juste valeur à cause de leur courte échéance. Il n'y a aucune concentration de débiteurs auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit.

## 8. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DES NORMES

Le 1<sup>er</sup> avril 1998, le Conseil a cédé l'exploitation du Service de vente des normes à un agent indépendant, au moyen d'un contrat renouvelable de cinq ans. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances permettant le partage des recettes de vente nettes, dont un paiement annuel minimum garanti.

## 9. CHARGES

	2002	2001
Traitements et indemnités	5 273 478 \$	4 176 542 \$
Déplacements	1 717 487	1 334 433
Services professionnels et spéciaux	1 487 746	924 817
Cotisations versées à des organismes internationaux	951 427	955 487
Locaux	600 863	658 737
Réunions	349 516	72 121
Amortissement des immobilisations	340 898	404 396
Publications et impression	268 980	332 700
Fournitures de bureau	255 999	151 609
Télécommunications et frais postaux	122 441	143 673
Relations publiques	111 371	89 480
Location de matériel de bureau	71 036	57 170
Autres	201 454	218 590
	11 752 696 \$	9 519 755 \$

Au cours de l'exercice écoulé, la cotisation exigée du Conseil dans le cadre du Régime de pensions de retraite de la fonction publique (RPRFP) était fixée à 2,14 fois celle de l'employé (2001 - 2,14). La contribution de l'employeur pour l'exercice s'est élevée à 514 196 \$ (2001 - 359 629 \$).

## 10. ENGAGEMENTS

Le Conseil a signé un bail de quinze ans pour la location de locaux qu'il occupe depuis juillet 2000. Le loyer annuel minimum prévu en vertu du bail, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, est comme suit :

À compter de :	juillet 2002	309 723 \$
	juillet 2005	328 769 \$
	juin 2008	331 799 \$
	juillet 2010	350 845 \$

## 11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Conseil conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées.